



2024-2025



Le livret d'accueil des apprenants



Tél : 05 49 93 86 93/

05.49.93.70.52 (UFA) – 05 49 93 70 53 (CFPPA)



cfa.thure@educagri.fr cfppa.thure@educagri.fr



Site internet : www.poleformation-thure.fr



Horaires d'ouverture / UFA / CFPPA – rue du lycée -86540 Thuré
Accueil du public : du lundi au vendredi de 8h à 12h15 et de 13h15 à 18h

NOUS SUIVRE



@lycee_agricole_thure



@lyceeagricolethure



Table des matières

Préambule	2
1-Présentation	4
Nos missions	5
Le pôle de formation UFA/CFPPA c'est.....	6
Organigramme	7
Vos interlocuteurs.....	8
Les responsables de formation	9
Les supports pédagogiques	10
2- La vie au pôle de formation	14
Horaire des cours -Restauration et hébergement	14
Que faire en cas d'absence.....	18
Mémo utiles	20
3-L'accompagnement pédagogique à Thuré	21
(Centre d'Accompagnement, de Documentation et d'Information)	21
L'accompagnement des jeunes à besoins particuliers	34
Le livret d'apprentissage	25
Calendrier de présence à l'UFA CFPPA	39
Conseil de centre -Conseil de perfectionnement.....	26
Plan du site	27
4-Nos prestations et formations	28
Vos engagements de réussite en formation	51
Notre démarche qualité	46
Procédure de réclamation	47

Préambule

Nous vous remercions d'avoir choisi l'UFA-CFPPA de Thuré pour votre parcours de formation.

Afin que votre formation se passe dans les meilleures conditions vous trouverez dans ce livret d'accueil toutes les informations utiles à votre parcours.

A travers l'Apprentissage et la Formation Continue vous allez valoriser vos capacités en dehors des schémas scolaires traditionnels. C'est l'assurance de vous intégrer peu à peu dans le milieu social et professionnel.

Cette pédagogie vous permet de construire un projet en vous appuyant sur des qualifications et des compétences très recherchées par les entreprises privées et ou publiques.

Notre objectif est de tout mettre en œuvre pour vous accompagner à la réussite et à la concrétisation de votre projet personnel et professionnel.

Cette réalisation repose sur la multi-complémentarité pédagogique des équipes du Campus Nat'Thuré Végétal

Ici, en partenariat avec les entreprises du paysage, les structures d'aide à la personne, les associations et les collectivités nous nous engageons à vous apporter toutes les compétences clés qui vous amèneront à devenir des professionnels reconnus dans le secteur de l'Aménagement Paysager du maraîchage et du service aux personnes et animation des territoires.

Nous vous souhaitons une excellente formation.

L'équipe UFA – CFPPA



Toute l'équipe du Campus Nat'Thuré Végétal se joint à nous pour vous souhaiter la bienvenue.

Notre objectif est de tout en œuvre pour vous accompagner à la réussite de votre projet personnel et professionnel.

Nos taux de réussite d'apprentis et de stagiaires de la FC* qui obtiennent leur diplôme repose sur la multi-complémentarité des équipes du Campus.

Ici, en partenariat avec vos maîtres d'apprentissage ou de stage nous nous engageons à vous apporter toutes les compétences qui vous amèneront à devenir des professionnels reconnus dans le domaine de l'Aménagement Paysager, du maraîchage et du service aux personnes et animation des territoires.

Au quotidien, nous sommes en lien avec les partenaires indispensables à votre réussite.

Ce livret d'accueil vous permettra d'avoir une présentation de notre centre de formation et vous donnera des éléments pratiques pour vous faciliter votre vie au CFPPA-UFA de Thuré.

Bonne lecture à vous.

Au nom de toute l'équipe, nous vous souhaitons une belle année de formation.

Benoit Musseau & Katy Audidier-Boué
 Directeur EPLEFPA & Directrice du CFPPA-UFA

2023-2024

Classe	Inscrits	Présents	Admis	Réussite	Satisfaction	Insertion	Poursuite d'études
CAPa JP	22	22	22	100%	86%	23%	77%
BPA TAP	11	11	11	100 %	95 %	88 %	0 %
BAC PRO AP	16	16	15	93.7 %	90 %	50 %	50 %
BTSA AP	14	14	5	64 %	50 %	50 %	
CS CP	12	12	12	100 %	100 %	100 %	
CAPA MA	6	6	6	100%	70%	75%	

Présentation



Le Campus Nat'Thuré Végétal est un Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole qui dépend du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire et de la Direction Régionale de l'Alimentation et de l'Agriculture Nouvelle-Aquitaine.

Nous vous accueillons dans un cadre verdoyant aux portes de Châtelleraut.

D'abord foyer de progrès agricole en 1959, il devient en 1966 Centre de Formation Agricole pour Jeunes (CFPAJ), puis Lycée Professionnel Agricole en 1983.

Les bâtiments actuels ont été construits en 1991, auxquels se sont ajoutés les serres en 2008, la chaufferie huile/colza en 2009, l'espace test maraîchage bio en 2015 et le Pôle Paysage et Agroéquipement en 2016. Des locaux destinés à accueillir la formation CAPa SAPVER ont vu le jour en janvier 2021.

Situé à environ 10 km au nord-ouest de Châtelleraut, le Pôle de formation est desservi par le bus de l'agglomération Châtelleraudaise avec **sa ligne 5** infos sur le site <https://bustac.com/horaires>



Liens vers les sites Internet :

Pôle Nat' Thuré Végétal : <https://poleformation-thure.fr/>

Du MASA: <http://www.chlorofil.fr/>

De la DRAAF Nouvelle Aquitaine : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.f>

Nos missions

- Assurer une formation générale et professionnelle initiale et continue
- Participer à l'animation et au développement des territoires,
- Contribuer à l'insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes et des adultes ainsi qu'aux activités de développement, d'expérimentation et d'innovation agricoles et agroalimentaires ;
- Contribuer aux activités de développement, d'expérimentation et d'innovation agricoles.
- Participer à des actions de coopération internationale, notamment en favorisant les échanges et l'accueil d'apprenants et enseignants.

L'UFA CFPPA de Thuré propose des formations en alternance, du niveau III au niveau V. Il s'engage au quotidien, avec l'appui des entreprises et des partenaires, en faveur de l'emploi, de la qualification et de la transmission des savoirs-faire.

Il forme plus de 250 apprenants dans différents métiers issus de l'Aménagement Paysager et du maraîchage.

La réussite aux examens de plus de 93% atteste de notre qualité pédagogique.

L'UFA-CFPPA est une solution de formation reconnue par les entreprises du secteur et par les partenaires pour développer une pratique professionnelle collective. C'est un lieu :

- De co-construction pédagogique
- De capitalisation, de transmission de savoirs-être et savoirs-faire
- De connaissances, d'échanges d'idées
- De veille et d'évaluation des pratiques des métiers.

L'UFA-CFPPA fait partie du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire avec le concours financier et partenarial des opérateurs (France Travail, UNEP, OPCO, Daniel Moquet, CNFPT) du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine.

3 centres constitutifs du Campus

**LPA
Danielle
Mathiron**

UFA- CFPPA

**EXPLOITATION
AGRICOLE**

Formations
professionnelles
temps plein
scolaire

Formations
professionnelles
en
apprentissage

Formations
professionnelles
continues

Paysage

Horticulture

Grandes
cultures

Maraichage
**Espaces
test**

Apiculture

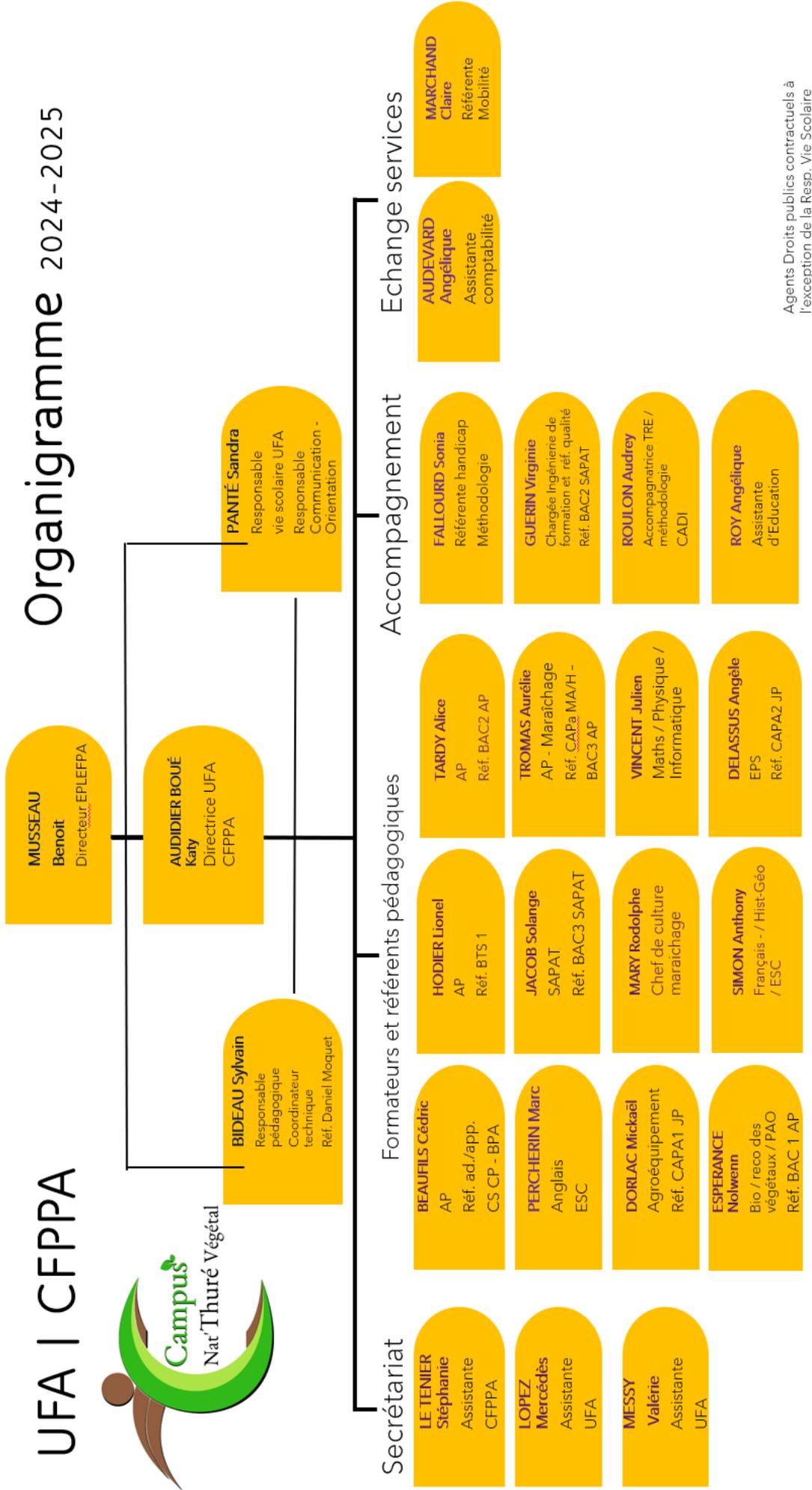
Gite

Vous trouverez le règlement intérieur du campus sur notre site Internet :

https://poleformation-thure.fr/fileadmin/user_upload/Fichiers_lycee/RI_2022.pdf

et le règlement du CDFA de la Vienne dont dépend l'UFA de Thuré ici :

https://venours.fr/wp-content/uploads/2023/01/REGLEMENT-INTERIEUR-CFPPA_VENOURS.pdf



Agents Droits publics contractuels à l'exception de la Resp. Vie Scolaire

Vos interlocuteurs à l'UFA

PERSONNEL Administratif



Sylvain BIDEAU
Responsable pédagogique
Coordinateur technique et développement
Emplois du temps, déroulés modulaires...



Sandra PANTÉ
Responsable vie scolaire
Gestion des absences et des comportements apprenants.
Relation famille, maître d'apprentissage, orientation



Stéphanie LE TENIER
Secrétariat CFPPA
Accueil physique et téléphonique des apprenants et partenaires CFPPA
suivi administratif et financier des stagiaires adultes
Inscriptions examens CFPPA



Katy AUDIDIER BOUÉ
Directrice UFA CFPPA THURÉ



Mercédès LOPEZ & Valérie MESSY
Secrétariat UFA
Accueil physique et téléphonique des apprenants et partenaires
Inscriptions examens UFA
Assure le lien apprenants/ entreprises
Suivi administratif et financier des apprenants



Sonia FALLOURD
Référente handicap - inclusion
Favoriser l'intégration de tous nos apprenants.
Accompagnement
Dossier MDPH



Claire MARCHAND
référente mobilité



Angélique ROY
Assistante d'éducation UFA



Angélique AUDEVARD
Comptabilité dépenses



Catherine AUBUGEAU
Paiement internet - Restauration

LES FORMATEURS



Lïne ALBERT
Aménagements Paysagers



Cédric BEAUFILS
Aménagements Paysagers



Sylvain BIDEAU
Aménagements Paysagers



Marc PERCHIRIN
Anglais, ESC



Mickaël DORLAC
Agroéquipement



Nolwenn ESPERANCE
Biologie



Angèle DELASSUS
EPS



Lionel HODIER
Aménagements Paysagers



Rodolphe MARY
Maraisage



Audrey ROULON
Accompagnatrice CADE



Anthony SIMON
Français ESC
Stat Géa



Alice TARDY
Aménagements Paysagers



Aurélie TROMAS
Aménagements Paysagers



Solange JACOB
SAPAT



Virginie GUERIN
Ingénierie de formation



Julien VINCENT
Mathématiques

Les responsables de formation 2024-2025

CAPA1 JP

Mr DORLAC

CAPA2 JP

Mme DELASSUS

BPA apprenti.e.s et adultes

Mr BEAUFILS

BAC 1 AP

Mme ESPERANCE

BAC2 AP

Mme TARDY

BAC 3 AP

Mme TROMAS

BAC2- SAPAT

Mme GUERIN

BAC3 SAPAT

Mme JACOB

BTS 1 et BTS2

Mr HODIER
Mr PELLETIER

CS SSE

Mme TARDY

CS CP

Mr BEAUFILS
Mr BIDEAU (DM)

CS CPM et CAPA MA

Mr MARY

Les supports pédagogiques du Campus



L'exploitation – support pédagogique du CFA CFPPA

"L'exploitation des Chevaliers" fonctionne comme une exploitation à part entière. Support pédagogique pour les apprenants, elle est tout à la fois lieu de production, de mise en place d'expérimentations et support de développement auprès des professionnels.

Comme toute exploitation, elle fonctionne en autonomie financière complète, les charges de fonctionnement doivent être financées par les ventes des différentes productions.

L'exploitation comporte 112 ha de terres dont 20 ha de jachère. L'assolement est composé de blé tendre, blé dur, tournesol et luzerne.

La partie horticulture se compose de 1500 m² de serres couvertes et jardins d'application en maraîchage bio.

-Production de plantes à massifs et ornementales.

-Plants de légumes en agriculture biologique et conventionnelle.

-Récupération des eaux de pluie pour l'arrosage.

-Recyclage de l'eau en circuit fermé.

-Certification AB par Ecocert.

Projets :

Développement des vivaces, plantes peu exigeantes en eau.

Poursuite de l'optimisation du calendrier de production afin de réduire les charges de viabilisation.

Adaptation des systèmes d'irrigation pour la gestion de l'eau et la réduction du temps de travail.

Production des plants pour l'espace test et les professionnels.

Mise en place de plantes aromatiques et officinales sur la partie Bio

Expérimentation sur l'utilisation de pots biodégradables fabriqués à base de déchets verts.



Support de formation, l'exploitation emploie un temps plein pour assurer la production et la commercialisation :

Les élèves et les stagiaires adultes assurent la production lors de leurs travaux pratiques avec les enseignants et pendant des périodes de stage en convention avec l'exploitation.

Un espace maraichage certifié en agriculture biologique dont :

Maraîchage biologique diversifié de pleine terre sur 2 hectares avec plusieurs techniques mise en place : maraichage sur sol vivant (couverts végétaux, paille, butte de compost), traditionnel.

- Agroforesterie fruitière sur 2,5 hectares.
- Couverts végétaux et jachère mellifère sur 1 hectare.
- Serres de production : 1000 m²



La moitié de la surface accueille des porteurs de projet en reconversion professionnelle qui désirent s'installer en maraichage biologique. Actuellement cet espace est occupé par l'entreprise à but d'emploi, Le Ressort (<https://leressort-ebe.fr/>).

L'exploitation, support de la formation :

Des travaux pratiques dans les serres et sur le plein champ sont réalisés par les différentes filières de formation.

La partie « Service aux personnes »

Inauguré en 2021, le pôle « service aux personnes » est le dernier bâtiment construit sur le campus.

Financée par la Région, la structure est dotée de plateaux techniques adaptés, à la pointe de la technologie. Côté cuisine, les équipements intègrent du mobilier avec des accessoires conçus pour personnes à mobilité réduite. De même, tout est prévu pour intervenir auprès des personnes en situation de handicap (lits médicalisés, lève malades).

A cela s'ajoutent une partie destinée à la puériculture, aux soins des bébés et jeunes enfants ainsi qu'un espace lingerie.



La partie « Aménagement Paysager » dispose d'un pôle technique de 720 m² :

- des ateliers et des salles dédiées au secteur paysage et au secteur agro équipement.

Derniers projets achevés :

Extension de la gestion différenciée (fauche tardive, jachère fleurie). Méthodes alternatives aux produits phytosanitaires (bineuse électrique, rotocup...).

Aménagements du site : création de deux terrasses pour que les élèves et les personnels puissent déjeuner en extérieur, réaménagement de l'entrée du site...

Achat d'un terrain à l'entrée du lycée pour créer un arboretum ouvert au public.

Chantiers extérieurs (ex : diagnostic environnemental chez AIGLE, plantation de haies en partenariat avec la LPO pour les agriculteurs...).

Support de formation, l'entretien et la création d'aménagements sont réalisés par les apprenants et les enseignants. Les personnels de maintenance de l'établissement interviennent en complémentarité au niveau des tontes de pelouse sur les périodes de vacances scolaires.



En projet :

-Reconnaissance des végétaux :

Les apprenants éprouvent des difficultés pour apprendre les noms et les caractéristiques des végétaux, nous avons choisi de les aider en leur proposant la mise en place de QR codes sur les plantes et les arbres. Ils composeront la base de données avec leurs enseignants dans le cadre des cours et pourront ensuite, à l'aide de leur téléphone portable ou pour ceux qui n'en ont pas avec des tablettes prêtées par le centre de documentation, scanner les végétaux et retrouver ainsi le descriptif de chacune des plantes

-Préparation à différents concours :

Nos deux spécialités, le paysage et l'horticulture, sont chaque année représentée par quelques apprenants lors de concours de renommée. De nombreux jeunes tentent l'aventure à travers le Concours des Olympiades des métiers ou encore le Concours interrégional de reconnaissance des végétaux.

Ces concours permettent aux jeunes en formation de mettre en avant leurs connaissances et d'être reconnus par les professionnels. Véritables vitrines des savoir-faire, ils sont, pour eux, une riche expérience et représentent une réelle opportunité et la meilleure façon d'entrer dans le monde professionnel.

Pour la première fois l'année dernière, le campus a organisé son propre concours de reconnaissance des végétaux récompensant nos jeunes participants volontaires. Devant le succès de ce premier essai, un nouveau concours sera organisé pour l'année 2024-2025

Horaire des cours -Restauration et hébergement

L'administration du Campus :

Amplitude 8h – 12h15 / 13h00 – 18h sauf
levendredi (17h00) en période scolaire
8h – 12h15 / 13h15 – 17h pendant les congés
scolaires (hors fermetures administratives)

La vie scolaire :

Amplitude 8h – 17h30
Après 17h30 les Assistants d'Education sont aux
internats ou au restaurant scolaire

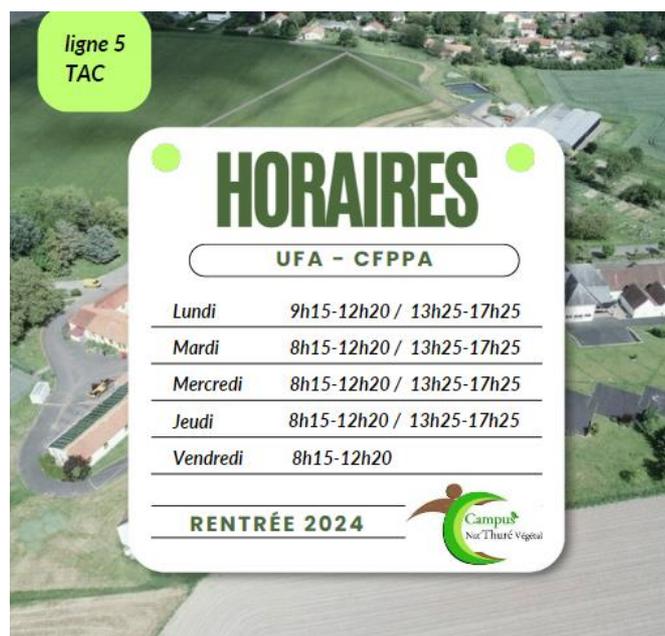
Le CADI :

- Du lundi au jeudi : 8h15 – 18h45
- Le vendredi : 8h15-16h15
- Fermeture 12h15 – 13h00
- Etude du soir : 17h30-18h45 : du lundi au jeudi
- Etude en journée
- En classe pendant les heures de cours avec un
enseignant (sur réservation)
- A l'occasion de soirées (20h-21h30)

Le restaurant scolaire :

Petit déjeuner : 7h30 à 8h00
Déjeuner : 12h00 à 13h15
Dîner : 19h00 à 19h30

ligne 5
TAC



HORAIRES

UFA - CFPPA

Lundi	9h15-12h20 / 13h25-17h25
Mardi	8h15-12h20 / 13h25-17h25
Mercredi	8h15-12h20 / 13h25-17h25
Jeudi	8h15-12h20 / 13h25-17h25
Vendredi	8h15-12h20

RENTREE 2024



Le gîte :

Lundi – mardi- jeudi- vendredi : 8h30 –
12h /13h15 – 16h45
Mercredi : 8h30 – 12h

Les serres :

Ouverture selon périodes de vente, du mardi
au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

L'hébergement et la restauration (tarifs révisables chaque année)

L'internat peut accueillir 150 apprenants et est composé de chambres de 2, 3 ou 4 lits. Les chambres sont séparées par un cabinet de toilette pour les chambres de 4 lits.

Une salle de bain commune est prévue pour les chambres de 2 ou 3 lits.

Chaque apprenant dispose d'un lit, d'une armoire et d'un bureau pour le travail en chambre.

Les internes ont accès aux salles de détente de l'établissement : salle télé et foyer des élèves.

L'internat accueille les lycéens et les apprentis de 10h25 le lundi matin à 17h10 le vendredi soir.



Pour les BTS apprentis et les adultes

Sur 2 étages, le gîte dispose :

- de 38 lits, dont une chambre au rez-de-chaussée accessible aux Personnes à Mobilité Réduite
- de 2 blocs sanitaires collectifs et 1 individuel
- d'une salle d'activités (avec bibliothèque, télévision, jeux...)

Corps de ferme rénové typique de la Vienne, le bâtiment se situe dans un cadre préservé, entre forêts et cultures, et propose une superbe vue sur le Château de la Massardière.



A NOTER

Aucun hébergement n'est possible ni le week-end, ni le dimanche soir.

Le restaurant scolaire du lycée vous est ouvert en période scolaire aux tarifs 2024 :

Dispositif HSP :

Nuitée + petit-déjeuner : 3 € : Déjeuner : 1,50 €
 Hors HSP : Déjeuner : 4 Euros
 Diner : 3,50 €
 Nuitée internat : 6.30 €
 Nuitée gîte : 9.60 €
 Petit-déjeuner : 1,30 €

Apprentis et Etudiants BTS **en demi pension** -tarif 2024 :

Demi Pension contrat privé : 0.75Euros (15€ à la charge de la branche professionnelle)

Demi Pension contrat public : 15.75Euros

Une carte de self magnétique sera remise aux apprenants en début d'année. En cas de perte ou détérioration celle-ci sera facturée 8Euros.

Hébergement

Un hébergement est possible selon la situation du stagiaire

En début d'année, l'apprenant a le choix d'être externe, interne ou demi- pensionnaire.

Les apprenants internes sont hébergés à l'internat du lycée (du CAPA au Bac PRO).

Tarif 2024 :

27.75Euros / semaine si contrat privé

41.40Euros / semaine contrat public

Les étudiants en BTS et CS sont hébergés sur le site de la Ferme Découverte (à 1.5km du lycée)

Tarif 2023 :

78.75Euros / semaine si contrat public

27.75Euros / semaine si contrat privé (51€/semaine à la charge de la branche professionnelle).

L'Association des Lycéens, Etudiants, Stagiaires et Apprentis de Thuré (alesaT)

L'Association est ouverte à tous les apprenants (lycéens, stagiaires et apprentis) de l'établissement par adhésion en début d'année scolaire.



L'ALESAT a pour volonté de proposer aux adhérents un large choix de pratiques, sorties et rencontres culturelles ou artistiques au sein du lycée mais aussi à l'extérieur.

L'intervention de professionnels pour les ateliers de pratiques favorise les échanges avec les participants et la découverte du champ artistique concerné.

- Animation du foyer sur les soirées libres : soirées à thèmes, jeux, concerts, ateliers graff', street art, arts plastiques...
- Soirées de fin d'années : Noël et soirée des classes sortantes en juin.
- Sorties culturelles : cinéma, théâtre, concerts, expositions...
- Sorties sportives : futsal, tir à l'arc, laser game...

Les apprenants participent à l'Association en proposant des thèmes et des idées de sorties.

Plusieurs commissions permettent aux apprenants de gérer en autonomie un axe de l'Association : gestion du bar du foyer, de la soirée de Noël, d'une sortie thématique...

L'ALESAT participe également aux voyages scolaires, sorties culturelles, recherches de financements...

Adhésion : 13€ à l'année

4 Que faire en cas d'absence

L'ASSIDUITÉ DE L'APPRENTI

Le temps de travail passé au CFA fait partie de l'obligation contractuelle d'un apprenti et concourt à son salaire.

Selon l'article L6222-24 du Code du Travail : « **le temps consacré par l'apprenti à la formation dispensée dans les centres de formation d'apprentis est compris dans l'horaire de travail** ».

L'assiduité constitue donc une **obligation professionnelle**.

Retards

En cas de retard, l'apprenti doit obligatoirement se présenter au bureau de la Vie Scolaire pour remplir le registre des retards. Un billet l'autorisant à rejoindre le cours lui sera alors délivré.

A noter : un retard de plus d'une heure est comptabilisé en absence. Et les retards répétés font l'objet d'un courrier.

Absences

Toute absence au CFA doit être signalée à la Vie Scolaire, le jour même dès 8h, par mail à vie-scolaire.thure@educagri.fr en précisant bien « absence APPRENTIS dans l'objet du message », via Pronote ou par téléphone au 05.49.93.70.52

L'apprenti se doit également d'en informer son employeur et dispose de 48 heures pour faire parvenir son justificatif aux 2 parties (UFA et Employeur). La responsable vie scolaire et éducative prévient également le maître d'apprentissage de l'absence de l'apprenti.e à l'UFA.

ATTENTION : seuls 4 motifs d'absences sont considérés comme ABSENCES JUSTIFIEES :

- Arrêt de travail (l'original doit être transmis à l'employeur et à la sécurité sociale + copie au CFA)
- Evènement familial (justifié par un certificat tel que défini par le code du travail)
- Convocation officielle (tribunal, gendarmerie, JAPD, JDC, épreuve code de la route ou conduite)
- Grève des transports (après vérification)

TOUTES les autres absences seront considérées comme ABSENCES INJUSTIFIEES :

- Maladie sans arrêt de travail, Problème de transport, RDV personnel, RDV médical, heures de conduite
- Travail en entreprise sur le temps CFA, congés payés posés sur le temps de formation au CFA

Selon l'article L6223-4 du Code de travail : « **l'employeur s'engage à faire suivre à l'apprenti la formation dispensée par le centre** ».

En cas de retards répétés ou d'absences injustifiées au CFA, l'employeur peut donc prendre des mesures incitatives telles que des retenues sur salaire ou une déduction des congés annuels.

De plus, le non-respect des règles d'assiduité dans le suivi de formation fera l'objet de sanctions propres à l'établissement et spécifié dans le Règlement Intérieur joint au dossier d'inscription.

Vous êtes stagiaire	Vous êtes apprenti
Toute absence doit être : soit anticipée, soit signalée le jour même	
<p data-bbox="212 253 770 324">Vous devez prévenir Mme LE TENIER au 05.49.93.70.53</p>	<p data-bbox="818 253 1449 365">Vous devez prévenir Mme PANTÉ et-ou le bureau vie scolaire au 05.49.93.86.93 taper 1 puis 2 ou par mail :</p> <p data-bbox="903 383 1382 416" style="text-align: center;"><u>vie-scolaire.thure@educagri.fr</u></p> <p data-bbox="818 434 1425 506">en précisant <u>obligatoirement</u> « UFA » dans l'objet de votre mail.</p>
Le justificatif d'absence doit être fourni le jour même Vous êtes absent pour maladie : en tant que salarié, un arrêt de travail s'impose	
<p data-bbox="212 651 424 685">Arrêt maladie,</p> <p data-bbox="212 719 596 752">Convocation administrative</p> <p data-bbox="212 772 718 920">Toute absence non justifiée sera signalée à l'organisme financeur et pourra faire l'objet d'une non rémunération.</p>	<p data-bbox="818 651 1031 685">Arrêt maladie,</p> <p data-bbox="818 719 1222 808">Convocation administrative, événement familial</p> <p data-bbox="818 828 1457 936">Toute absence non justifiée sera signalée à la famille et à l'employeur et pourra faire l'objet d'une non rémunération.</p>
<p data-bbox="212 958 775 1066">Pour les stagiaires en autofinancement, les absences ne donneront lieu à aucune réduction du montant dû.</p>	<p data-bbox="805 943 1461 1050">Pour les apprentis, vos maîtres d'apprentissage seront prévenus pour toute absence de l'UFA</p>

A noter

Les absences injustifiables seront déclarées comme telles et pourront avoir une incidence sur la rémunération des apprentis et des stagiaires financés par un organisme tels un Opco, CNFPT, France Travail, Conseil régional ou votre employeur.
Pour les stagiaires en autofinancement, les absences ne donneront lieu à aucune réduction du montant dû.

En résumé

- ✓ Je consulte un médecin pour obtenir un avis d'arrêt de travail.
 - ✓ Je préviens le Centre de Formation et l'employeur dès que possible.
- Je transmets les 2 premiers volets de l'arrêt à la Sécurité Sociale (sous 48h), le 3ème volet à l'employeur et une photocopie au Centre de Formation.
- ✓ Je passe obligatoirement au service vie scolaire dès mon retour en centre de formation



APPRENTI.E.S

RESP VIE SCOLAIRE

Sandra PANTÉ



05.49.93.86.93



sandra.pante@educagri.fr

ABSENCES & RETARDS



vie-scolaire.thure@educagri.fr

Commencez toujours l'objet votre mail par "UFA" sous peine que votre demande ne soit pas prise en compte par le bon interlocuteur

ex :UFA/Absence CAPA-JP Thomas D**



05.49.96.86.93 + service vie scolaire-
Demander Angélique ROY assistante
d'éducation de l'UFA.



à "PANTÉ Sandra" et "vie Scolaire"

RAPPEL STATUT APPRENTI.E

Seuls 4 motifs d'absences sont considérés comme ABSENCES JUSTIFIEES :

- Arrêt de travail (l'original doit être transmis à l'employeur et à la sécurité sociale + copie au CFA dans les 48h)
- Evènement familial (justifié par un certificat tel que défini par le code du travail)
- Convocation officielle (tribunal, gendarmerie, JAPD, JDC, épreuve code de la route ou conduite)
- Grève des transports (après vérification)

TOUTES les autres absences seront considérées comme ABSENCES INJUSTIFIEES :

- Maladie sans arrêt de travail, Problème de transport, RDV personnel, RDV médical, heures de conduite
- Travail en entreprise sur le temps CFA, congés payés posés sur le temps de formation au CFA

Accidents de travail en cours de formation

Vous devez déclarer tout accident de travail ou tout accident de trajet qu'il ait eu lieu en centre de formation ou durant votre période en entreprise.

Cette déclaration doit se faire dans les 48 heures, au-delà, la déclaration auprès de la Caisse d'Assurance Maladie peut être compromise.

Pour effectuer votre déclaration d'accident, nous aurons besoin de :

votre nom et prénom
date de naissance
adresse postale
numéro de sécurité sociale
date d'entrée en formation (connu par le service)
date de l'accident
horaire de formation le jour de l'accident
heure précise de l'accident
témoins de l'accident
circonstances de l'accident
siège des lésions
si vous êtes un(e) stagiaire avec un financement Pôle Emploi - Région - Individuel
(connu par le service)

Quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration est passible de pénalités financières, d'amende et/ou d'emprisonnement (articles 313-1, 441-1 et 441-6 du Code pénal, articles L. 114-13 et L. 162-1-14 du Code de la sécurité sociale).

Vous pouvez vous renseigner sur vos droits sur le site : <http://www.ameli.fr/assures/droits-et-demarches>

Si accident de travail ou de trajet en centre de formation

Vous êtes stagiaire	Vous êtes apprenti.e
Mme LE TENIER au 05.49.93.70.53	Mesdames LOPEZ et MESSY au 05.49.93.70.52

Les mémos utiles

Nous vous demandons **d'éteindre votre portable et de ne pas boire ni manger dans les salles** pendant les séances de formation.



Pour rappel, l'établissement est soumis à la loi Evin, et donc **non-fumeur** excepté sur les **2** zones prévues à cet effet (préau- Pôle Paysage)



Urgences : Malaise, accident : une infirmière est présente en journée ou le Samu en composant le 112 avec le portable.



En cas d'incendie : Si vous apercevez une fumée suspecte ou un début d'incendie :

Il y a danger immédiat : Brisez la glace d'alarme la plus proche. Avertissez du danger les voisins immédiats. Ne criez jamais "au feu".

Dans tous les cas, n'essayez pas de combattre vous-même un incendie. La sécurité des personnes est plus importante que celles des biens.

Dès retentissement des sirènes d'évacuation, fermez les fenêtres, et quittez les lieux en suivant les consignes données par vos formateurs et rendez-vous au point de rassemblement devant l'établissement au niveau du garage à vélo.



Stationnement : Le parking dédié aux apprenants internes et demi-pensionnaires est situé **après le lycée** (le premier parking est réservé aux clients des serres et au personnel).

Un parking vélo, scooter, moto est à la disposition à côté du parking réservé au personnel. Les véhicules garés sur les parkings restent sous la responsabilité de leur propriétaire.

Contact UFA

Mercédès Lopez & Mme Valérie Messy
mail : cfa.thure@educagri.fr

Assistantes :

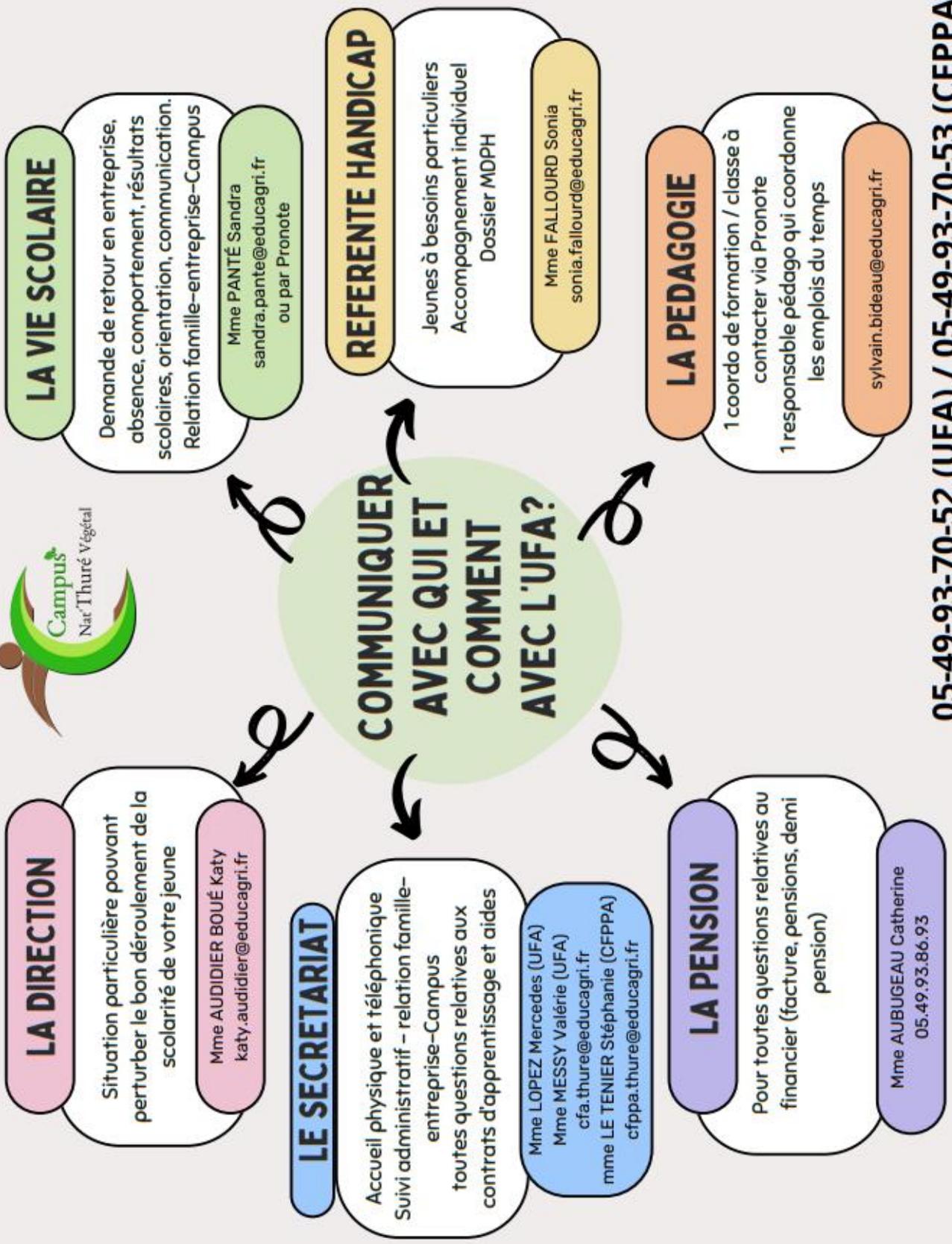
Stéphanie Le Ténier
mail : cfppa.thure@educagri.fr

tél : 05.49.93.70.52 (UFA) / 05.49.93.70.53 (CFPPA)

tél : 05.49.93.86.93 (EPL)

<https://poleformation-thure.fr/>

Responsable vie scolaire : Sandra Panté (sandra.pante@educagri.fr)
Responsable pédagogique : Sylvain Bideau (sylvain.bideau@educagri.fr)
Référente Handicap : Sonia Fallourd (sonia.fallourd@educagri.fr)
Référente Mobilité : Claire Marchand (claire.marchand@educagri.fr)
Référente qualité : Virginie Guérin (virginie.guerin@educagri.fr)



05-49-93-70-52 (UFA) / 05-49-93-70-53 (CFPPA)

L'accompagnement pédagogique à l'UFA de Thuré

Le CADI - Un tiers lieu

(Centre d'Accompagnement, de Documentation et d'Information)

Le CADI a pour objectif de :

- Répondre au plus près aux besoins des apprenants.
 - Travailler sur la réussite des apprenants en développant des méthodes d'apprentissage.
 - Optimiser l'acquisition de l'autonomie, la réussite aux évaluations et l'insertion professionnelle.
 - Individualiser les parcours de formation.
 - Bénéficier de l'accompagnement spécifique du service du CADI en dehors des heures de cours de la formation (rdv, entretien individuel).
 - Accueillir les apprenants tous les jours de 8h15 à 18h30 et le vendredi de 8h15 à 16h15.



Le CADI, C'est un lieu :

rassemblant des moyens pédagogiques diversifiés, à disposition des apprenants : soit en libre accès, soit avec l'aide du personnel du CADI.

Il comprend :

- un fond documentaire riche et varié (livres, revues, vidéos, cd-rom, ouvrages spécialisés, journaux, des ressources d'auto-formation...)
- Des supports et des outils pédagogiques permettant, en toute autonomie, l'acquisition et la mesure des savoirs et savoir-faire.
- Un espace informatique avec accès internet et imprimante, copieur, scanner...
- Un espace travail
- A l'étage, un coin lecture et un espace travail
- Une petite salle de travail, espace silence
- Un espace dédié à l'autoformation : des cours, des exercices et des corrigés.



Le CADI : Ce sont des personnes :

- Un documentaliste, M. LOMER.
- 2 animatrices, Mme Roulon et Mme Guérin, qui reçoivent et accompagnent les apprenants.

L'accompagnement :

L'accompagnement s'effectue tout au long du parcours et prend différentes formes :

→ Rdv individuels ponctuels ou réguliers à l'initiative de l'apprenant ou du formateur.

Selon les besoins des apprenants cet accompagnement couvre toutes les disciplines, mais aussi d'autres domaines (aide pour la réalisation de cv, lettre de motivation, expression orale, gestion du stress, méthodologie...).

→ Cours en demi-groupe (quelle est ma manière d'apprendre, comment je m'organise, comprendre ma mémoire, comment apprendre une leçon, la prise de notes, aisance à l'oral, préparation aux épreuves d'examen...).

Ces créneaux sont intégrés à l'emploi du temps.

L'accompagnement des jeunes à besoins particuliers

L'UFA de Thuré du Campus Nat'Thuré Végétal s'inscrit dans une logique d'**Accessibilité**.

Elle répond au **principe d'égalité de traitement** vis-à-vis notamment **des** personnes en situation de handicap qui est établi par la loi Handicap du 11 février 2005 (égalité des droits et des chances).

Elle passe par une bonne **accessibilité physique** aux locaux de formation, aux informations mais aussi par **la mise en place de modalités de formations et d'évaluations adaptées aux situations particulières**.

Cette **accessibilité** consiste à la **mise en œuvre de tous** moyens matériels et humains permettant notamment aux apprenants à **besoins particuliers** de bénéficier pleinement d'une action de formation.

Une personne souhaitant entrer en formation pourra donc bénéficier d'un certain nombre d'aides afin de compenser les conséquences de son handicap:

- **aides matérielles** (ex : adaptation du poste par un fauteuil adapté, support numérique...)
- **aides humaines** (ex : accompagnement, traduction secrétariat...)
- **aides financières et reconnaissance administrative** (ex : RQTH, AHH...)



En ce sens, l'établissement a signé depuis 2020 **la Charte régionale d'engagement sur l'accessibilité des formations aux personnes en situation de handicap**.

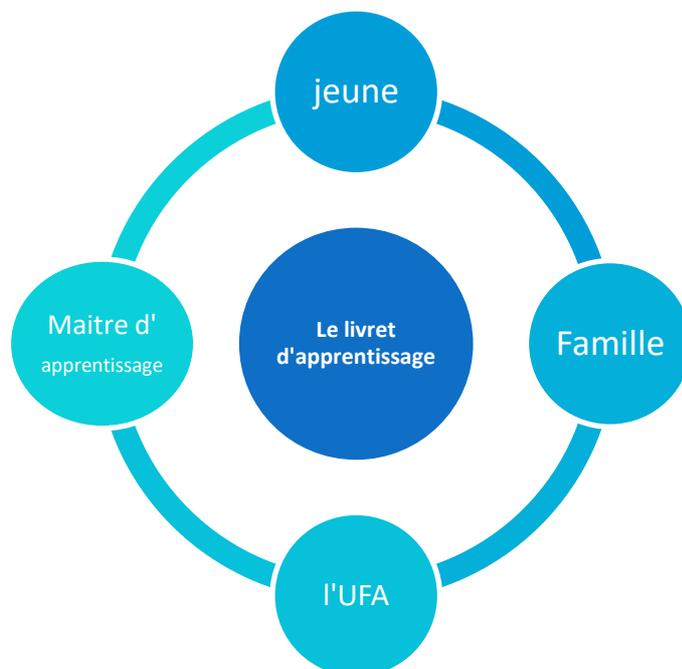
De plus, **un référent Handicap** est nommé au sein du centre de formation pour accueillir, accompagner, orienter l'apprenant tout au long de la formation.

Sa mission est de **prendre en compte les besoins identifiés** et d'assurer la mise en place en place de dispositifs, aménagements ou adaptations spécifiques (sur les modalités, la durée de formation et d'évaluation) pour **réunir les conditions nécessaires au bon déroulement de sa formation**.

Le livret d'apprentissage

Remis lors de la première session de cours, c'est un classeur noir que l'apprenant doit toujours avoir avec lui aussi bien en entreprise qu'en Centre de Formation.

Il doit être complété et signé à chaque alternance.



« Le livret d'apprentissage est un outil de dialogue entre le Centre de Formation, l'entreprise, l'apprenant et sa famille »

Le livret d'apprentissage est :

- **Un outil de dialogue** : il représente le **contrat pédagogique** conclu entre l'apprenti, son employeur, le maître d'apprentissage, le CFA, la direction, les formateurs; ce contrat est la base de la formation, du suivi qui en sera fait, des échanges qui seront organisés entre l'apprenti et tous ceux qui contribuent à sa formation et à la constitution de son expérience

- **Une mémoire pour l'apprenti, son employeur, l'entreprise, ses enseignants** : la progression des enseignements, la progression des situations de travail, les évaluations et leurs résultats, les entretiens avec les maîtres d'apprentissage ou les professeurs tuteurs seront enregistrés et constitueront à la fois une photographie et un document d'évaluation de la formation.

C'est un outil **obligatoire et essentiel** de suivi qui permet à tous les acteurs de s'informer mutuellement de la progression pédagogique et éducative de l'apprenant.

➔ Pour l'apprenti, il constitue le support indispensable à la coordination entre sa formation pratique dans l'entreprise et sa formation théorique dans le CFA. Il lui permet aussi de mieux se préparer aux examens.



Pour le maître d'apprentissage et les formateurs du CFA, le livret permet de réaliser une synthèse des connaissances pratiques et théoriques en étant sensibilisés à la progression individuelle de chaque apprenti.

La phase de **récupération des vécus en entreprise** (Retour d'expérience - REX) a lieu à chaque retour d'alternance de l'apprenti(e) dans le centre à la première heure de cours. Cette phase est effectuée par le formateur référent*.

Les apprenti(e)s (du CAPA au BTS) sont invité(e)s soit à l'oral, soit à l'écrit, à décrire une activité vécue en entreprise durant l'alternance passée.

* Référents de formation :

Le coordinateur de formation est votre référent formation. Il est votre interlocuteur privilégié pour tous les points d'organisation de votre formation (pédagogie, suivi du parcours, examen...)

Il suit les périodes de formation en milieu professionnel et réalise une visite bilan en entreprise.

A ce titre, il est votre interlocuteur privilégié en ce qui concerne l'organisation des différentes périodes en entreprise (voir tableau des responsables de formation dans ce livret).

Le rôle du Maître d'Apprentissage



- Accueillir l'apprenti et présenter l'entreprise et ses activités



- Former l'apprenti sur son temps de travail et se rend disponible pour répondre aux questions de l'apprenti et s'assurer de son intégration



- Accompagner l'apprenti dans sa découverte du métier



- Evaluer l'acquisition des compétences professionnelles



- L'informer de l'ensemble des règles et usages internes



- S'informer sur son parcours au sein du CFA et de ses résultats



- Planifier les tâches de l'apprenti au quotidien



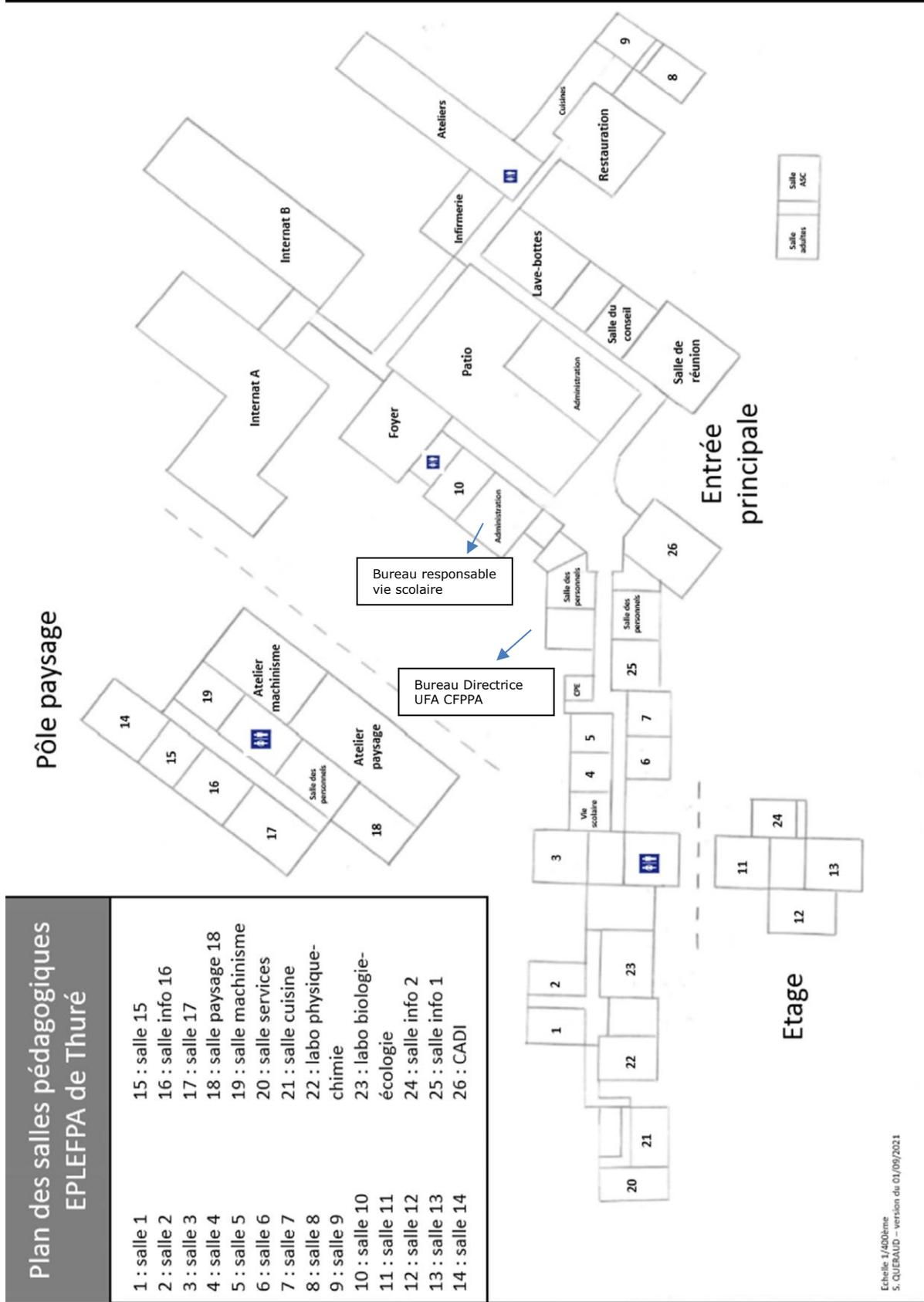
- S'assurer qu'il travaille dans de bonnes conditions et en sécurité

6 Conseil de centre - Conseil de perfectionnement

L'élection des délégués est organisée par le centre de formation avant la 9^{ème} semaine de l'année scolaire. Chaque apprenant peut être candidat. Le délégué est élu pour la durée de la formation en cours. Les élections se déroulent à bulletin secret au scrutin uninominal à 2 tours et un procès-verbal est établi.

Les conseils	Rôle général	Nombre de représentants	Fréquence et période	Quelques exemples rôle du délégué
De bilan pédagogique	« Examine les questions pédagogiques intéressant la vie de la classe afin de mieux guider l'élève dans son travail, ses choix d'études, son orientation, »	2 par classe	A l'issue de chaque fin de semestre (2 par an minimum)	Donner leur avis sur le fonctionnement général de la classe. - Apporter des éclairages sur les cas individuels des apprenants. Formuler des propositions pour améliorer le fonctionnement de la classe
De centre	« Donne son avis sur les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement du CFPPA »	3 représentants élus des stagiaires ou des anciens stagiaires	A minima avant chaque session du conseil d'administration	- Proposer la création d'une journée d'accueil favorisant la connaissance des stagiaires de l'équipe, l'organisation de covoiturage ...
De perfectionnement	« Donne son avis sur les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement du CFA »	Des représentants élus des apprentis		Exposer leurs inquiétudes concernant une éventuelle fermeture de filière et demander des informations complémentaires
D'administration	« Règle par ses délibérations les affaires de l'EPLFPA et des centres qui le constituent. »	2 ou 3* représentants des élèves, étudiants, apprentis ou stagiaires (* en cas d'absence d'association des anciens élèves)	A minima deux fois par an	- Participer à l'ensemble des délibérations puis voter les différentes propositions dont celles amenées par les apprenants.
D'exploitation	« Donne son avis et formule des propositions sur tout ce qui concerne l'exploitation »	2 représentants élus des élèves 1 représentant élu des apprentis 1 représentant élu des stagiaires	A minima deux fois par an	- Participer à l'organisation pédagogique de l'exploitation en proposant des stages découverte pour tous les élèves entrants.

Plan du site



2 Nos prestations et formations

L'UFA est une structure interne au Pôle de Formation Nat'Thuré Végétal. La pédagogie de l'alternance entre l'entreprise et le centre permet de se former progressivement grâce aux restitutions et l'approfondissement des vécus professionnels en entreprise. Il dépend du CDFA de Venours.

L'équipe pluridisciplinaire est composée de formateurs, d'enseignants, d'accompagnateurs et de professionnels, qui mettent en place des modalités d'enseignement variées ; des semaines « projet » entières sont parfois organisées afin de permettre aux apprentis de vivre des situations professionnelles particulières et significatives.

L'apprentissage est une formation professionnelle en alternance, destinée aux jeunes, âgés de 16 à 29 ans révolu, souhaitant préparer un diplôme tout en travaillant.

Il associe une période de formation théorique en centre de formation des apprentis(e)s et une formation pratique en entreprise.

L'apprentissage a pour but de donner à un jeune travailleur une formation complète (générale, technique et pratique), en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme (CAPa, BAC Pro, BTS), ou un titre à finalité professionnelle enregistré au RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles).

Les jeunes se qualifient en obtenant une expérience professionnelle valorisante sur le marché du travail. C'est une formation garantie par un contrat de travail signé avec un professionnel (entreprises ou collectivités), pour une durée de 2 ans ou 3 ans (selon le diplôme) avec une période d'essai de 45 jours.

La réussite de l'apprentissage suppose qu'une coordination étroite soit établie entre l'UFA et l'entreprise qui accueille l'apprenti(e), afin que celui-ci ou celle-ci puisse bénéficier d'une formation à la fois cohérente et efficace.

En amont ou au début de la formation

- Accueil personnalisé : Entretien individualisé, positionnement, grille de restitution (ou semaine 1)
- Envoi du dossier de pré-inscription et liste des pièces à joindre
- Elaboration d'une convention de formation financière : OPCO ou collectivités
- Mise en place d'un **contrat pédagogique** (Maitre apprentissage / Apprenti / UFA) En plus des progressions pédagogiques, y figure le règlement intérieur qui doit permettre à chacun de favoriser ses conditions de formation dans l'établissement. Ce règlement doit être lu, connu et signé.

- Réunion d'accueil et présentation de l'UFA
- Remise du livret d'accueil, du contrat pédagogique signé et du livret d'apprentissage (ou semaine 1)

Pendant la formation

- En début d'année, un identifiant PRONOTE personnel est communiqué à l'apprenant et à sa famille.
- Les emplois du temps (EDT) consultables sur PRONOTE
- Dossier de suivi du parcours (livret d'apprentissage, lien entreprise/centre de formation). Etat des lieux et validation des savoirs en cours de formation pour valider ou réajuster le parcours.
- Outils pédagogiques
- Préparation et inscription aux examens

Après la formation

- Questionnaire de satisfaction
- Enquêtes de suivi et d'insertion professionnelle

Nos formations UFA

CAPA

Jardinier
paysagiste
2 ans

Bac Pro

Aménagements
paysagers
3 ans

Bac Pro SAPAT

(Service aux personnes et
aux territoires)

2 ans

BTS

Aménagements
Paysagers (mixité
formation initiale)
2 ans

Mixage UFA/CFPPA

BPA

Travaux
Aménagements
paysagers
1 an

CS

Constructions
paysagères
1 an

CS SSE

Sols et
Structures
engazonnées
1 an

CS CPM

Conduites de
productions
maraichères
1 an

CAPa JARDINIER PAYSAGISTE

Modules généraux	Modules professionnels
<ul style="list-style-type: none"> • Expression et communication, • Education socio-culturelle, • Mathématiques, • Bureautique et culture numérique, • Protection sociale et droit du travail, 	<ul style="list-style-type: none"> • Biologie végétale, agronomie, écologie, reconnaissance des végétaux. • Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Entretien la végétation, ⇒ Réaliser l'entretien des installations et des infrastructures paysagères, • Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Réaliser des travaux de mise en place des végétaux, ⇒ Réaliser des travaux de mise en place d'installations et d'infrastructures paysagères (arrosage, petite maçonnerie...) • Effectuer des travaux liés à l'entretien courant et à la réparation des matériels et équipements.

100 % DE
REUSSITE AUX
EXAMENS

86 % DES
APPRENANTS
SATISFAITS

Renseignements



Directrice UFA : Katy AUDIDIER BOUÉ
katy.audidier@educagri.fr

Secrétariat apprentissage : Meroédès LOPEZ
05 49 93 70 52—ofa.thure@educagri.fr

Référente handicap : Sonia FALLOURD
sonia.fallourd@educagri.fr

Responsable pédagogique : Sylvain BIDEAU
sylvain.bideau@educagri.fr

Responsable vie scolaire : Sandra PANTÉ
sandra.pante@educagri.fr

Domaine des Chevaliers
86540 Thuré

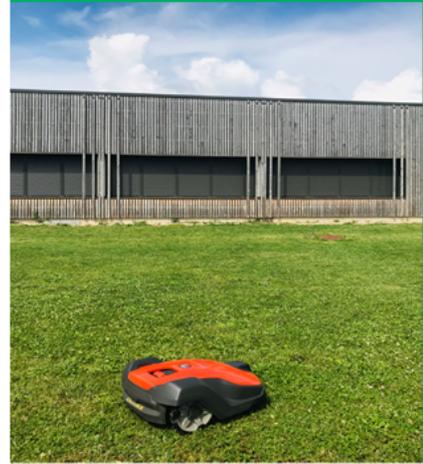


Mise à jour le 10/07/24

2024 - 2025

CAPa Jardinier Paysagiste En Apprentissage

Campus Nat'Thuré Végétal



CAPa JARDINIER PAYSAGISTE

Objectifs

- Obtenir le CAPa Jardinier Paysagiste (Niveau 3) du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.
- Savoir mettre en œuvre les différentes techniques pour réaliser un espace vert ou jardin, et en assurer l'entretien.
- Acquérir une connaissance précise des végétaux.
- Savoir s'organiser dans son travail et assurer la maintenance courante du matériel dans les conditions de sécurité optimales.
- Savoir rendre compte de ses activités à la hiérarchie.

Qualités requises

- Endurance physique,
- Maîtrise technique,
- Esprit d'équipe,
- Travail en autonomie,
- Sens de l'esthétique et de l'organisation,
- Bon relationnel client,



Conditions d'admission en apprentissage

- Être âgé de 16 à moins de 30 ans.
- Possibilité dès 15 ans en ayant terminé une classe de 3ème.
- Pas de limite d'âge pour les personnes en situation de handicap.
- Satisfaisant aux tests de prérequis :
 - ⇒ Savoir lire, écrire, et comprendre le français (niveau B1),
 - ⇒ Savoir utiliser les quatre opérations mathématiques,
 - ⇒ Avoir un projet professionnel validé dans le domaine des espaces verts.

Durée de la formation

- Sur un parcours de 2 ans, et sur la base de 35 heures par semaine :
- En entreprise : 34 semaines par an (1190 heures),
 - En centre : 13 semaines par an (455 heures),
 - 5 semaines de congés payés par an.

Financement de la formation

Formation financée par les OPCO pour les contrats privés, et par les collectivités territoriales pour les contrats publics.

Rémunération

Rémunération par l'entreprise, suivant l'âge et l'année de formation.

Diplôme visé, niveau et modalités d'évaluation

Le diplôme de CAPa Jardinier Paysagiste est attribué à la fin des deux années de formation, en CCF (Contrôle en Cours de Formation), à partir des résultats obtenus : 60 % en contrôle continu, 40 % en épreuves terminales.

Poursuites d'études

BAC PRO Aménagements Paysagers, BPA Travaux des Aménagements Paysagers.



Au sein de l'établissement

- Locaux accessibles aux personnes en situation de handicap,
- Restauration au self,
- Possibilités d'hébergement,
- Centre d'Accompagnement et d'Informations,
- Salles informatiques,
- Plateaux techniques aménagements paysagers,
- Modalités pédagogiques : cours théoriques, Travaux Pratiques, auto-formation, individualisation, ...

JARDINIER PAYSAGISTE EN ENTRETIEN

Un métier de soins et de précision qui requiert
patience et anticipation.

SON ROLE

Le jardinier paysagiste en entretien garantit un développement harmonieux et maîtrise de l'aménagement végétal grâce à ses interventions régulières dans les jardins et les parcs, sur les toitures et les murs végétalisés. Il utilise sa connaissance des végétaux pour pérenniser un aménagement. Il intervient régulièrement pour s'assurer que les végétaux ne sont pas victimes de maladies. Il accompagne la croissance des plantes et assure le suivi de l'arrosage automatique. Il désherbe selon des méthodes respectueuses de la biodiversité. Il tond, bêche les massifs, ramasse les feuilles, effectue la taille des arbustes et massifs.

DOMAINES D'INTERVENTION

- Il entretient et nettoie les terrasses en bois ou pavées, les murets et les autres éléments paysagers.
- Il veille au bon état de son matériel et au respect des règles de sécurité.
- Il est à l'écoute des attentes du client dont il est souvent le premier interlocuteur.



BAC PRO AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Modules généraux	Modules professionnels
<ul style="list-style-type: none"> Français Education Socioculturelle Histoire-géographie Anglais Education Physique et Sportive Biologie Sciences Physiques 	<ul style="list-style-type: none"> Chantier d'aménagement, Economie professionnelle, Histoire des jardins, Développement durable, Technique, Gestion de chantier, Technique de création et maintenance, Technique de plantation et entretien, Conduite et machinisme, Certificat d'aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES)

93.7 % DE
REUSSITE AUX
EXAMENS

90 % DES
APPRENANTS
SATISFITS

Renseignements



Directrice UFA : Katy AUDIDIER BOUÉE
katy.audidier@educagri.fr

Secrétariat apprentissage : Meroédès LOPEZ
05 49 93 70 52—cfa.thure@educagri.fr

Référente handicap : Sonia FALLOURD
sonia.fallourd@educagri.fr

Responsable pédagogique : Sylvain BIDEAU
sylvain.bideau@educagri.fr

Responsable vie scolaire : Sandra PANTÉ
sandra.pante@educagri.fr

Domaine des Chevaliers
86540 Thuré

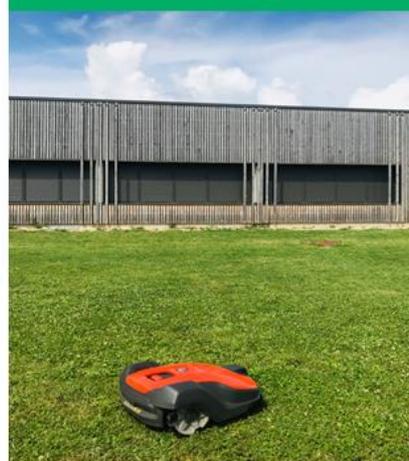


Mise à jour le 10/07/24

2024 - 2025

BAC PRO Aménagements paysagers En Apprentissage

Campus Nat'Thuré Végétal



BAC PRO AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Objectifs

Le BAC PRO « aménagements paysagers » est un diplôme de niveau 4 préparé en un cycle de référence de 3 ans, constitué de la Seconde professionnelle « Nature, Jardin, Paysage, Forêt », et des classes de première et terminale de la spécialité choisie. Il forme des salariés expérimentés, amenés à aménager et entretenir des espaces paysagers de tailles et de fonctions très variées.

Qualités requises

- Capacités techniques et organisationnelles,
- Sens du contact et du travail en équipe,
- Pédagogie et autonomie,
- Bonne condition physique.

Conditions d'admission en apprentissage

- Être âgé de 16 à moins de 30 ans.
- Possibilité dès 15 ans en ayant terminé une classe de 3ème.
- Pas de limite d'âge pour les personnes en situation de handicap.
- Après un CAP,
- Après une classe de seconde,
- Après une classe de première,
- Satisfaisant aux tests de prérequis :
 - Savoir lire, écrire, et comprendre le français (niveau B1),
 - Savoir utiliser les quatre opérations mathématiques,
 - Avoir un projet professionnel validé dans le domaine des espaces verts.

Durée de la formation

Sur un parcours de 3 ans et sur la base de

35 heures par semaine :

- En entreprise : 33 semaines par an (1155 heures),
- En centre : 19 semaines par an (665 heures),
- 5 semaines de congés payés.

50% inscription
professionnelle et
50% poursuites d'études

Financement

Formation financée par les OPCO pour les contrats privés, et par les collectivités territoriales pour les contrats publics.

Rémunération

Rémunération par l'entreprise suivant l'âge et l'année de formation.

Diplôme visé, niveau et modalités d'évaluation

Le diplôme de BAC PRO Aménagements Paysagers est attribué à la fin des trois années de formation. La formation étant organisée en modules, elle permet de bénéficier à partir de la première, du contrôle en cours de formation (CCF) qui compte partie pour l'examen. L'autre partie de l'examen se déroule sous la forme d'épreuves terminales écrites et orales.

Poursuites d'études

BTSA Aménagements Paysagers,
Certificat de Spécialisation.



Au sein de l'établissement

- Participation aux Olympiades des métiers,
- Locaux accessibles aux personnes en situation de handicap,
- Restauration au self,
- Possibilités d'hébergement
- Centre d'Accompagnement et d'Informations,
- Salles informatiques,
- Plateau technique aménagements paysagers,
- Modalités pédagogiques : cours théoriques, chantiers-école, auto-formation, individualisation, ...

CHEF D'EQUIPE EN ENTREPRISE PAYSAGISTE

Orchestrer la mise en valeur du paysage !

SON ROLE

Meneur d'hommes, il encadre une ou deux équipes sur les chantiers. Il donne les consignes, répartit le travail au quotidien, s'assure du bon état du matériel, du respect des règles de sécurité et des règles de l'art. Il interprète les plans et documents d'exécution, les adapte au terrain, résout les éventuels soucis techniques et assure le suivi administratif du chantier.

DOMAINES D'INTERVENTION

- La création, l'aménagement et l'entretien des parcs et jardins, des terrains de sport, et des milieux aquatiques,
- Les travaux de génie végétal et de génie écologique,
- L'installation des systèmes d'arrosage intégré, et d'éclairage,
- La végétalisation, des terrasses et des toitures,



BAC PRO SERVICES AUX PERSONNES ET ANIMATION DANS LES TERRITOIRES	
Modules généraux	Modules professionnels
- Français	- Caractéristiques et besoins des populations des territoires ruraux,
- Education Socioculturelle	- Contexte des interventions de services,
- Histoire-géographie	- Organisation d'une intervention de services aux personnes,
- Mathématiques	- Communication en situation professionnelle,
- Anglais	- Accompagnement de la personne dans sa vie quotidienne,
- Education Physique et Sportive	- Action professionnelle à destination d'un territoire rural,
- Biologie	- Economie d'entreprise,
- Sciences Physiques	- Biologie humaine.

77 % DES APPRENANTS SATISFAITS

Renseignements



Directrice UFA : Katy AUDIDIER BOUÉ
katy.audidier@educagri.fr

Secrétariat apprentissage : Mercédès LOPEZ
05 49 93 70 52—cfa.thure@educagri.fr

Référente handicap : Sonia FALLOURD
sonia.fallourd@educagri.fr

Responsable pédagogique : Sylvain BIDEAU
sylvain.bideau@educagri.fr

Responsable vie scolaire : Sandra PANTÉ
sandra.pante@educagri.fr

Vers Richelieu
Vers Tours
Vers Châteauneuf
Vers Poitiers

Domaine des Chevaliers
86540 Thuré









2024 - 2025

BAC PRO

Services Aux Personnes et Animation dans les Territoires

En Apprentissage

Pôle de Formation Nat'Thuré Végétal



BAC PRO SERVICES AUX PERSONNES ET ANIMATION DANS LES TERRITOIRES

Objectifs

Le BAC PRO « Services Aux Personnes et Animation dans les Territoires » est un diplôme de niveau 4 préparé en un cycle de 2 ans, Première et Terminale. Ce diplôme vise à former des professionnels capables d'intervenir à la fois dans le domaine des services à la personne (enfants, personnes âgées ou handicapées) et dans l'animation des territoires (animations, accueil, tourisme, loisirs, sport...) en structures publiques ou privées, ou à domicile.

Qualités requises

- Sens de l'accueil, de l'écoute, de l'aide et du service,
- Méthode et organisation,
- Esprit d'équipe,
- Autonomie.

Conditions d'admission en apprentissage

- Être âgé de 16 à moins de 30 ans.
- Possibilité dès 15 ans en ayant terminé une classe de 3ème.
- Pas de limite d'âge pour les personnes en situation de handicap.
- Après un CAP,
- Après une classe de seconde, un CAPa SAPVER,
- Après une classe de première,
- Satisfaire aux tests de prérequis :
 - Savoir lire, écrire, et comprendre le français (niveau B1),
 - Savoir utiliser les quatre opérations mathématiques,
 - Avoir un projet professionnel validé dans le domaine du service à la personne

Durée de la formation

Sur un parcours de 2 ans et sur la base de 35 heures par semaine :

- En entreprise : 27 semaines par an (1120 heures),
- En centre : 20 semaines par an (700 heures).

Financement

Formation financée par les OPCO pour les contrats privés, et par les collectivités territoriales pour les contrats publics.

Rémunération

Rémunération par l'entreprise suivant l'âge et l'année de formation.

Diplôme visé, niveau et modalités d'évaluation

Le diplôme de BAC PRO Services aux Personnes et Animation dans les Territoires est attribué à la fin des deux années de formation. La formation étant organisée en modules, elle permet de bénéficier à partir de la première, du contrôle en cours de formation (CCF) qui compte partie pour l'examen. L'autre partie de l'examen se déroule sous la forme d'épreuves terminales écrites et orales.

Accès direct à l'emploi :

Aide à domicile, AVS, agents des services hospitaliers, intervenant en structure d'accueil petite enfance, accueillant social, chargé d'accueil, agent d'accueil et d'animation, médiateur numérique et/ou social, animateur, etc...

Poursuites d'études

Infirmière, aide-soignante, BTS ESF, SP3S, DARTR, assistant social, éducateur spécialisé, moniteur-éducateur, auxiliaire de puériculture, animateur petite enfance, EJE, BPJEPS

Au sein de l'établissement

- Participation aux Olympiades des métiers,
- Locaux accessibles aux personnes en situation de handicap,
- Restauration au self,
- Possibilités d'hébergement,
- Centre d'Accompagnement et d'Informations,
- Salles informatiques,
- 5 semaines de congés payés.
- Plateau technique (cuisine, salle de soin, nurserie)
- Modalités pédagogiques : cours théoriques, pratique
- Autoformation, individualisation

PRINCIPALES ACTIVITÉS

- Organisation des activités des publics fragiles et de la petite enfance
- Accompagnement de la personne dans sa vie quotidienne
- Accompagnement des initiatives locales
- Aide à l'inclusion numérique pour les publics les plus éloignés

MILIEUX PROFESSIONNELS

- Crèche, garderie périscolaire, centre de loisirs, école maternelle.
- Maison de retraite, hôpital, centre de rééducation, service d'aide à domicile, foyer logement, résidence Senior
- Institut médicoéducatif, établissement et service d'aide par le travail, foyer d'hébergement pour personnes handicapées...
- Mairie, CCAS, MJC, point information jeunesse, mission locale, centre d'information et d'orientation...



BTSA Aménagements Paysagers



EN BTS, il n'y a pas de travaux pratiques mais des Travaux Dirigés (TD) et des cours magistraux (CM).

EN MIXAGE

- Groupe de scolaire
- Groupe apprentis
- Des restitutions communes

EN SEMESTRIALISATION (crédits ECTS)

Les crédits ECTS représentent un système de points européen pour les étudiants

1 semestre = 30 crédits - Le BTS donne accès à 120 crédits ECTS
Ces crédits sont utilisables en cas de poursuites d'études post BTS et reconnus au niveau européen

EVALUATIONS EN CCF (pas d'examen final)

MODALITES D'ACCES

Tout bachelier titulaire d'un bac général, technologique ou professionnel
En reprise d'études ou en réorientation

UN BTS AVEC UNE ENTRÉE "MÉTIER" : 9 MÉTIERS ÉTUDIÉS DANS 1 SEUL DIPLÔME

EN APPRENTISSAGE

- 1ère année : 20 semaines en centre et 15 en entreprise
- 2ème année : 22 semaines en centre et 13 en entreprise
- 5 semaines de congés payés

Une Note de retour d'expériences en entreprise (REX)

VOIE SCOLAIRE

Situations Etudes Professionnelles SEP (quand les apprentis sont en entreprise)

- 1ère année : 8 semaines
- 2ème année : 8 semaines

- Stages en entreprise (16 dont 8 dans la même entreprise)

Une Note de SEP

Les 9 métiers du paysage étudiés

- Chef(fe) de chantiers paysagers
- Eco-paysagiste
- Concepteur-trice paysagiste
- Jardinier(e) médiateur(trice)
- Conseiller(ère) paysagiste
- Responsable/encadrant(e) technique
- Assistant(e) administratif/technique paysage
- Conducteur(trice) de travaux
- Responsable d'un service technique « espaces verts »

Poursuites d'études riches

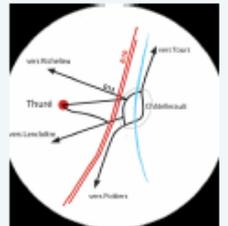
- ENSP Ecole Nationale Supérieure du Paysage + écoles d'ingénieurs
- 12 licences pro métiers de la protection et de la gestion de l'environnement
- 8 licences pro mention aménagements paysagers
- licence géographie et aménagement

Etudiant comme apprenti vont exposer leurs expériences professionnelles pour une richesse encore plus grande lors des semaines de regroupement sur le campus.

Les matières générales sont intégrés aux situations professionnelles + EIL (Enseignement d'Initiative Locale)

LES PLUS

- un gîte sur le campus dédié aux étudiants sous le régime "interne-externé"
- une salle de cours dédiée aux étudiants
- Possibilité en cours de parcours de passer du statut étudiant à apprenti et vice versa
- Environnement calme et stimulant pour les apprentissages
- Une communauté éducative engagée, un tiers-lieu pour approfondir ses connaissances
- A 30 min de Poitiers - 45 min de Tours - 15 min de l'ARENA Futuroscope



CS SOLS SPORTIFS ENGAZONNES

UNITES CAPITALISABLES

Préparer l'entretien d'un terrain sportif engazonné.
120 heures

Réaliser l'entretien des sols sportifs engazonnés.
120 heures

Assurer les travaux de régénération d'un sol sportif engazonné.
160 heures

Certiphyto
Habilitation électrique
SST

Nouveauté :
Installation et
maintenance
des robots de tonte

100 %
REUSSITE
EXAMENS

100% DES
APPRENANTS
SATISFITS

Renseignements

Directrice UFA : Katy AUDIDIER BOUÉ
katy.audidier@educagri.fr



Secrétariat apprentissage : Meroédès LOPEZ
05 49 93 70 52—cfa.thure@educagri.fr

Secrétariat formation adulte : Stéphanie LE TÉNIER
05 49 93 70 53—cfppa.thure@educagri.fr

Responsable pédagogique : Sylvain BIDEAU
sylvain.bideau@educagri.fr

Responsable vie scolaire : Sandra PANTÉ
sandra.pante@educagri.fr

Référente handicap : Sonia FALLOURD
sonia.fallourd@educagri.fr

Formation accessible aux
personnes en situation de
handicap

Domaine des Chevaliers
86540 Thuré



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

L'AVENTURE
DU VIVANT

reana

POITIERS
VENOURS
AGRI CAMPUS

Campus
Nat' Thuré Végétal

Mise à jour le 10/07/24

Nouveauté 2024-2025

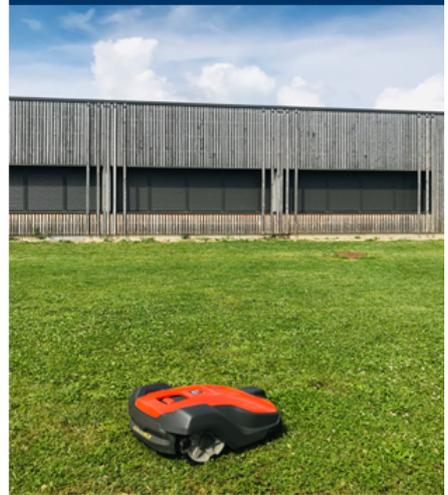
CS

Sols Sportifs Engazonnés

En Alternance

CFA & CFPPA

Campus Nat' Thuré Végétal



CS SOLS SPORTIFS ENGAZONNES

Objectifs

La formation permet de développer les connaissances et techniques pour gérer et réaliser l'entretien des sols sportifs engazonnés.

- Opérationnaliser le planning des interventions d'entretien d'un sol sportif engazonné
- Effectuer le suivi du matériel d'entretien d'un terrain sportif engazonné
- Réaliser les travaux d'entretien courant d'un sol sportif engazonné,
- Réaliser les travaux d'entretien spécifique d'un sol sportif engazonné
- Réaliser les travaux de réfection de l'infrastructure d'un sol sportif,
- Mettre en place la couche de jeu d'un sol sportif engazonné,

Conditions d'admission en contrat de professionnalisation

- Être âgé de 16 à moins de 26 ans,
- Être demandeur d'emploi âgé de 26 ans et plus et inscrit à Pôle Emploi.
- Être concerné par le contrat de professionnalisation expérimental.
- Avoir un projet professionnel validé dans le domaine du paysage.

Conditions d'admission en apprentissage

- Être titulaire d'un diplôme de niveau 4 (BAC PRO ou BP) ou justifier d'une année d'activité professionnelle à temps plein dans un emploi en rapport direct avec le contenu et le niveau du diplôme ou justifier de 3 ans d'expérience professionnelle à temps plein dans un autre secteur (sur dérogation).
- Délai d'accès 3 mois à partir de l'ouverture de formation

Durée de la formation

Formation en alternance centre / entreprise sur une année, sur la base de 35 heures par semaine :

- 12 semaines en centre, soit 420 heures,
- 35 semaines en entreprise, soit 1225 heures,

Financement contrat de professionnalisation

Financement de la formation par l'entreprise.

Financement formation par apprentissage

Formation financée par les OPCO pour les contrats privés, et par les collectivités territoriales pour les contrats publics.

Rémunération

- En apprentissage : rémunération par l'entreprise suivant l'âge et l'année de formation.
- En contrat de professionnalisation : rémunération du stagiaire selon l'âge et le niveau de formation.

Diplôme visé, niveau et modalités d'évaluation

Le CS est organisé et délivré en unités capitalisables (UC). Les UC peuvent être obtenues indépendamment. Le diplôme est délivré lorsque toutes les capacités sont validées. Les évaluations se réalisent en situation professionnelle.



Au sein de l'établissement

- Locaux accessibles aux personnes en situation de handicap,
- Modalités pédagogiques : cours théoriques, positionnement, Travaux Pratiques, auto-formation, individualisation pour préparer la poursuite d'études ou l'entrée dans la vie active, Techniques de Recherche d'Emploi.
- Plateau technique en aménagements paysagers,
- Centre de ressources,
- salles informatiques.
- Restauration en self, possibilités d'hébergement,

LE SPÉCIALISTE DES GAZONS

Il sublime les espaces engazonnés.

SON ROLE

L'ouvrier spécialisé dans l'entretien des sols sportifs doit être capable d'assurer la planification, l'entretien et la réfection des sols sportifs engazonnés.

Il réalise un planning d'entretien et en assure le suivi et la maintenance.

Il participe à la maintenance d'une surface sportive homogène stable et fiable en prenant compte de la dimension environnemental.

Il réalise la création d'un sol sportif dans une dimension environnemental.

SES COMPETENCES

- Maîtriser des techniques d'entretiens des surfaces engazonnées
- Diagnostiquer les besoins des surfaces engazonnées,
- Maîtriser la conduite des outils mécanisés,
- Connaître des techniques d'arrosage et de drainage.

Se spécialiser
Pour s'insérer dans
la vie professionnelle

CS CONSTRUCTIONS PAYSAGÈRES

UNITES CAPITALISABLES

Assurer la préparation technique d'un chantier de constructions paysagères. 120 heures

Réaliser des constructions paysagères avec liants. 120 heures

Réaliser des constructions paysagères non maçonnées. 160 heures

Nouveauté : Permis remorque EB
20 heures
(Permis B obligatoire)

100 %
REUSSITE
EXAMENS

Renseignements

Directrice UFA : Katy AUDIDIER BOUÉ
katy.audidier@educagri.fr

Secrétariat apprentissage : Meroédès LOPEZ
05 49 93 70 52—cfa.thure@educagri.fr

Secrétariat formation adulte : Stéphanie LE TÉNIER
05 49 93 70 53—cfpa.thure@educagri.fr

Référente handicap : Sonia FALLOURD
sonia.fallourd@educagri.fr

Responsable pédagogique : Sylvain BIDEAU
sylvain.bideau@educagri.fr

Responsable vie scolaire :
Sandra PANTE
sandra.pante@educagri.fr

Domaine des Chevaliers
86540 Thuré



Mise à jour le 20/07/24

2024 - 2025

CS

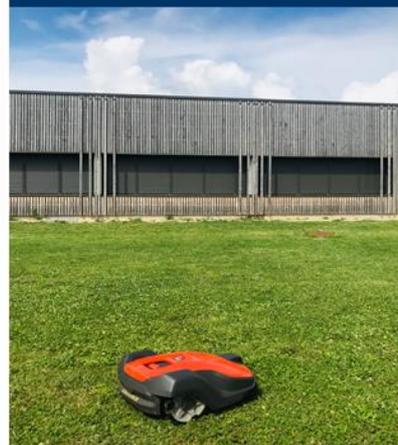
Constructions Paysagères

En Alternance

CFA & CFPPA

Campus

Nat' Thuré Végétal



CS CONSTRUCTIONS PAYSAGÈRES

Objectifs

La formation permet de développer les connaissances et techniques pour gérer et réaliser des chantiers de constructions et de créations paysagères.

- Réaliser les travaux préparatoires au chantier de constructions paysagères,
- Savoir utiliser une mini-pelle,
- Réaliser les travaux de Voierie et Réseaux Divers,
- Réaliser les travaux de constructions paysagères,
- Gérer une équipe de chantier,
- Répondre aux exigences d'un cahier des charges,
- Respecter la réglementation en vigueur.

Conditions d'admission en contrat de professionnalisation

- Être âgé de 16 à moins de 26 ans,
- Être demandeur d'emploi âgé de 26 ans et plus et inscrit à Pôle Emploi.
- Être concerné par le contrat de professionnalisation expérimental.
- Avoir un projet professionnel validé dans le domaine du paysage.

Conditions d'admission en apprentissage

- Être titulaire d'un diplôme de niveau 4 (BAC PRO ou BP) ou justifier d'une année d'activité professionnelle à temps plein dans un emploi en rapport direct avec le contenu et le niveau du diplôme ou justifier de 3 ans d'expérience professionnelle à temps plein dans un autre secteur (sur dérogation).

Durée de la formation

Formation en alternance centre / entreprise sur une année, sur la base de 35 heures par semaine :

- 12 semaines en centre, soit 420 heures,
- 35 semaines en entreprise, soit 1225 heures,
- 5 semaines de congés payés.

Financement contrat de professionnalisation

Financement de la formation par l'entreprise.

Financement formation par apprentissage

Formation financée par les OPCO pour les contrats privés, et par les collectivités territoriales pour les contrats publics.

Rémunération

- En apprentissage : rémunération par l'entreprise suivant l'âge et l'année de formation.
- En contrat de professionnalisation : rémunération du stagiaire selon l'âge et le niveau de formation.

Diplôme visé, niveau et modalités d'évaluation

Le CS est organisé et délivré en unités capitalisables (UC). Les UC peuvent être obtenues indépendamment. Le diplôme est délivré lorsque toutes les capacités sont validées. Les évaluations se réalisent en situation professionnelle.



Au sein de l'établissement

- Locaux accessibles aux personnes en situation de handicap,
- Modalités pédagogiques : cours théoriques, positionnement, Travaux Pratiques, auto-formation, individualisation pour préparer la poursuite d'études ou l'entrée dans la vie active, Techniques de Recherche d'Emploi.
- Plateau technique en aménagements paysagers,
- Centre de ressources,
- Salles informatiques.
- Restauration en self, possibilités d'hébergement,

MAÇON DU PAYSAGE

Il sublime les espaces verts en apportant de la structure.

SON ROLE

Le maçon du paysage réalise les travaux d'ouvrages maçonnés tels que dallages, allées, pavages, murets, escaliers, bordures et bassins...

Il pose des carrelages ou des pavés, taille des pierres sèches, assemble des gabions, coule du béton et réalise des coffrages, applique du mortier.

Il peut aussi s'occuper de la maçonnerie de bassins, cascades ou pièces d'eau, peut poser des ouvrages de bois ou d'autres matériaux, et des constructions modulables associées (pergolas, claustras, clôtures...).

SES COMPETENCES

- Maîtrise des techniques de maçonnerie et d'espaces verts,
- Notions en topographie, lecture de plans et documents d'exécution,
- Connaissances complémentaires en menuiserie, électricité, plomberie,
- Connaissance des techniques de drainage.

100 %

EMPLOYABILITÉ

CS

Conduite de productions maraîchères

UNITÉS CAPITALISABLES

Assurer le pilotage technico-économique des productions maraîchères

- Choisir une technique de production
- Élaborer un calendrier culturel
- Organiser les activités de production
- Gérer l'aménagement des abords de cultures
- Optimiser l'alimentation hydrominérale

200 heures

Réaliser les interventions liées à la conduite des productions maraîchères

- Implanter une culture
- Réaliser le suivi des cultures en intégrant la protection sanitaire par bio contrôle et l'optimisation de la mise à fleurs et à fruits
- Réaliser des chantiers de récoltes
- Organiser le travail journalier au gré des observations culturelles

220 heures

Option : Réaliser les opérations relatives à la transformation des productions maraîchères

- Organiser un atelier de transformation
- Réaliser la mise en œuvre du processus de transformation, dont des recettes de soupe, de conserves et de légumes crus
- Élaborer un plan de nettoyage

70 heures

Mise à jour le 10/07/24

Diviser PDF

Un espace
maraîchage
labellisé AB

Renseignements

Responsable UFA : Katy AUDIDIER
katy.audidier@educagri.fr

Secrétariat apprentissage : Mercédès LOPEZ
05 49 93 70 52—cfa.thure@educagri.fr

Secrétariat formation adulte : Stéphanie LE TENIER
05 49 93 70 53—cfppa.thure@educagri.fr

Responsable pédagogique : Aurélie TROMAS
aurelie.tromas@educagri.fr

Responsable vie scolaire : Sandra PANTÉ
sandra.pante@educagri.fr

Référente handicap : Sonia FALLOURD
Sonia.fallourd@educagri.fr

Formation accessible aux personnes en situation de handicap
Domaine des Chevaliers
86540 Thuré



Nouveauté
2024

CS

Conduite de productions maraîchères

CFA & CFPPA
Campus

Nat'Thuré Végétal



CS

Conduite de productions maraîchères

Objectifs

Le CS permet de développer les connaissances et les compétences de l'ouvrier maraîcher afin de le rendre autonome sur les activités de :

- conception d'une conduite technique de culture répondant à des objectifs sociaux-économiques et écologiques
- raisonnement des interventions de culture dans le respect des règles environnementales, des pratiques agro-écologiques et des cahiers des charges de l'agriculture biologique.
- conception d'une stratégie de commercialisation incluant la transformation des produits récoltés

Conditions d'admission en contrat de spécialisation

Être titulaire :

- D'un diplôme de niveau 4 de type BP (REA, RAPH, RPLFFP), Bac pro (CGEA, CPH), BTS (PH, APV, ACSE)
- Si vous n'êtes pas titulaire d'un diplôme : justifier de 3 ans d'expérience (salariale, non salariale, bénévole ou de volontariat) dans un secteur non agricole ou d'1 an dans le secteur agricole.

Conditions d'admission en apprentissage

- Être âgé de 16 à moins de 29 ans,
- Délai d'accès 3 mois à partir de l'ouverture de formation

Durée de la formation

Formation en alternance sur une année, sur la base 35 h/ semaine:

- en **apprentissage**

- 12 semaines en centre, soit 420 heures,
- 35 semaines en entreprise, soit 1225 heures,
- 5 semaines de congés payés.

- en **continue**

- 12 semaines en centre, soit 420 heures
- 19 semaines en stage, soit 665 heures

Financement contrat de spécialisation

Financement de la formation par l'entreprise, par pôle emploi ou autre.

Financement formation par apprentissage

Formation financée par les OPCO pour les contrats privés, et par les collectivités territoriales pour les contrats publics.

Rémunération

En apprentissage : rémunération par l'entreprise suivant l'âge et l'année de formation.

Diplôme visé, niveau et modalités d'évaluation

Le CS est organisé et délivré en unités capitalisables (UC). Les UC peuvent être obtenues indépendamment. Le diplôme est délivré lorsque toutes les capacités sont validées. Les évaluations se réalisent en situation professionnelle.

Se spécialiser
Pour s'insérer dans
la vie professionnelle

Au sein de l'établissement

- Modalités pédagogiques : cours théoriques, pédagogie par le projet avec des travaux pratiques sur l'exploitation maraîchère du Domaine, accompagnement individualisé, Techniques de Recherche d'Emploi.
- Pôle technique : 4ha de maraîchage labellisé Agriculture Biologique dont 1000m² de serres de production, 400m² de serres chauffées pour les jeunes plants et 3,6ha d'agroforesterie.
- Centre de ressources, salles informatiques.
- Restauration in self, possibilités d'hébergement
- Locaux accessibles aux personnes en situation de handicap.

CHEF DE CULTURES MARAÎCHÈRES

Il planifie et assure le suivi de ses cultures du jeune plant à l'assiette...

SON ROLE

Le chef d'équipe de culture maraîchère projette des parcours de culture dans le respect de l'environnement, la maîtrise technico-économique et sociale d'une exploitation agricole.

Il aménage son exploitation afin de préserver la qualité de son sol et de son environnement.

Il planifie et réalise le suivi de ses cultures en fonction des objectifs de production définis par ses objectifs de commercialisation

Il coordonne les opérations culturales au gré des saisons et des effectifs de l'exploitation.

Il assure la récolte, le conditionnement et la transformation des produits de l'exploitation.

SES COMPÉTENCES

- Projeter les besoins d'une exploitation maraîchère
- Maîtriser les itinéraires techniques de cultures
- Adapter sa production aux besoins commerciaux
- Manager des équipes de saisonniers

Le CFPPA – Formation adultes

Le CFPPA offre un panel de formations pour adultes complémentaires des formations initiales.

Demandeurs d'emplois, salariés en CDD ou en CDI, chef d'entreprise en reconversion, en recherche de compétences professionnelles nouvelles ou complémentaires, notre CFPPA vous offre un parcours en alternance sur mesure, adapté à votre projet professionnel et prenant en compte vos acquis.

Nous vous proposons plusieurs types de formation : diplômantes et certifiantes et des formations courtes dans les secteurs du paysage, de l'horticulture, des savoirs de base et des grandes cultures en sessions annuelles.

En amont ou au début de la formation

- Accueil personnalisé : entretien individualisé, positionnement
- Grille de restitution du positionnement (documents permettant de synthétiser les résultats du positionnement pour le stagiaire, l'entreprise, le formateur)
- Proposition de parcours et mise en place **d'un contrat pédagogique**. En plus des progressions pédagogiques, y figure le règlement intérieur qui doit permettre à chacun de favoriser ses conditions de formation dans l'établissement. Ce règlement doit être lu, connu et signé.
- Elaboration d'un contrat de formation professionnelle ou convention de formation selon le statut de l'apprenant
- Réunion d'accueil et présentation du CFPPA
- Remise du livret d'accueil, du contrat pédagogique signé et du carnet de suivi en entreprise

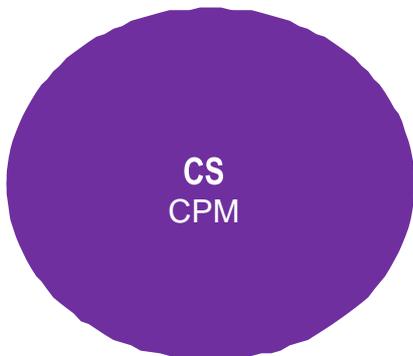
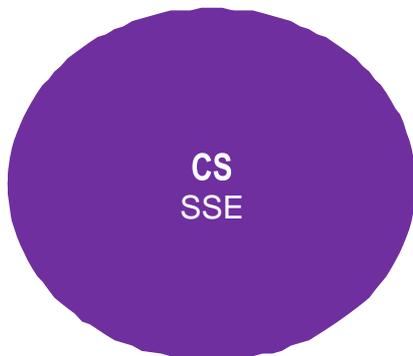
Pendant la formation

- Outils administratifs (fiches de présence, émargements...)
- Emploi du temps individuel
- Dossier de suivi du parcours (livret de suivi, lien entreprise/centre de formation). Etat des lieux et validation des savoirs en cours de formation pour valider ou réajuster le parcours.
- Outils pédagogiques (Apport d'outils ou de méthodes pour combler des difficultés dans une discipline et/ou renforcer des acquis, permettre au bénéficiaire de travailler seul et à son rythme en utilisant les ressources produites par le formateur ou l'entreprise)

Après la formation

- Enquêtes de satisfaction et de suivi sur le devenir des bénéficiaires
- Evaluation du dispositif
- Un bilan individuel de votre part
- Attestation de fin de formation
- Un certificat de réalisation (pour les formations courtes)

Formation CFPPA



Formation en Mixage



**** Le Contrat de spécialisation** de niveau 4 atteste d'une qualification professionnelle spécialisée. Il se prépare après un bac pro ou un BTS Aménagement Paysager et permet d'acquérir des compétences spécifiques à la conduite de chantiers de construction paysagère. Formation de 1 an axée sur les champs professionnels pour être rapidement opérationnel. Le CS est délivré selon la modalité des Unités Capitalisables (UC), indépendantes les unes des autres. Ces épreuves se déroulent dans le strict respect des modalités prévues par le référentiel de la certification. Les UC peuvent être obtenues indépendamment les unes des autres. Les UC validées restent acquises pendant 5 ans après la date de validation de la première UC

modifier

BPA TAP TRAVAUX DES AMENAGEMENTS PAYSAGERS

Enseignement Général		
Communication	Domaine civique et social	Mathématiques informatiques
Le Végétal		
Biologie	Reconnaissance des végétaux	Maladie des végétaux
Mécanique		
Outils	Utilisation	Maintenance
Entretien végétal		
Tonte	Soins	Taille
Création		
Engazonnement	Plantation	Réalisation de massifs
Conduite d'engins		
Terrassement	Entretien	Maintenance
Projet professionnel		
Filière Aménagements Paysagers	Techniques de recherche d'emploi	Communication professionnelle
Robot de tonte	Dessin conception	100 % REUSSITE EXAMENS

95 % DES
APPRENTIS
SATISFAITS

Renseignements



Directrice UFA : Katy AUDIDIER BOUÉ
katy.audidier@educagri.fr

Secrétariat apprentissage : Mercédès LOPEZ
05 49 93 70 52—cfa.thure@educagri.fr

Secrétariat formation adulte : Stéphanie LE TÉNIER
05 49 93 70 53—cfppa.thure@educagri.fr

Référente handicap : Sonia FALLOURD
sonia.fallourd@educagri.fr

Responsable pédagogique : Sylvain BIDEAU
sylvain.bideau@educagri.fr

Responsable vie scolaire :
Sandra PANTÉ
sandra.pante@educagri.fr

Domaine des Chevaliers
86540 Thuré



Mise à jour le 10/07/24

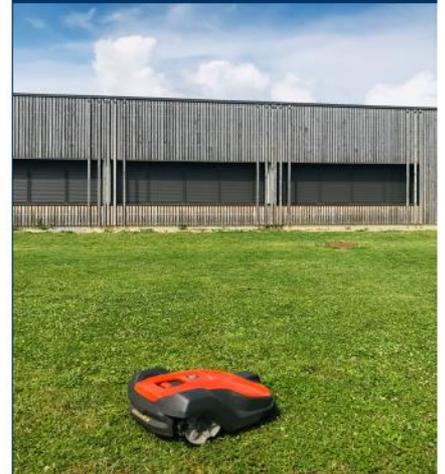
2024 - 2025

BPA

Travaux des Aménagements Paysagers

**Formation Adulte
et
en apprentissage**

CFPPA & UFA



BPA TAP - TRAVAUX DES AMENAGEMENTS PAYSAGERS

Objectifs

Acquérir les connaissances et les savoir-faire nécessaires à la maîtrise des techniques utilisées en aménagements, paysagers et à la communication en situation professionnelle. Cette formation répond aux nouvelles exigences en matière de sécurité sur les chantiers, de réalisation de travaux de qualité, de gestion durable des espaces.

Conditions d'admission formation adulte

- Être âgé d'au moins 18 ans.
- Être demandeur d'emploi ou salarié en CDI, CDD, congé individuel de formation ou salarié en reclassement CSP.
- Satisfaisant aux prérequis :
 - ⇒ Savoir lire, écrire et comprendre le français,
 - ⇒ Utiliser les quatre opérations mathématiques,
 - ⇒ Avoir un projet professionnel validé dans le domaine du paysage.

Conditions d'admission en apprentissage

- Être âgé de 16 à moins de 30 ans.
- Posséder un CAPa ou CAP (dérogation) : soit avoir suivi un cycle complet conduisant au BEP ou BEPA.
- Pas de limite d'âge pour les personnes en situation de handicap.

Durée de la formation

- Formation adulte : 24 semaines en centre (840 heures) et 12 semaines en entreprise (385 heures).
- En apprentissage : 13 semaines en centre (455 heures) et 39 semaines en entreprise (1365 heures).

Diplôme visé, niveau et modalités d'évaluation

Le BPA TAP est un diplôme national de niveau 3 délivré par le Ministère de l'Agriculture. Pour chaque Unité Capitalisable (UC), les connaissances sont évaluées en contrôle continu. Les UC peuvent être obtenues indépendamment les unes des autres. Le diplôme est délivré lorsque les 10 UC sont obtenues.

Financement formation adulte

Selon la situation du candidat (demandeur d'emploi, salarié, intérimaire, chef d'entreprise...):

- Pour une prise en charge par le Conseil régional la validation du projet professionnel par le conseiller-prescripteur est obligatoire (Pôle emploi, Mission locale, cap Emploi).
- Le coût de la formation est de 15 €/heure, auxquels s'ajoutent les frais d'équipement individuel de protection (pantalon de travail, chaussures de sécurité et gants de travail : 100,00 €), ainsi que le suivi en entreprise (2 €/h). Les frais annexes (hébergement et restauration) feront l'objet d'un accord préalable et d'une facturation distincte.
- Le coût de la formation peut être pris en charge en partie ou en totalité par les organismes concernés selon la réglementation en vigueur.

Financement formation par apprentissage

Formation financée par les OPCO pour les contrats privés, et par les collectivités territoriales pour les contrats publics.

Rémunération

- En apprentissage : rémunération par l'entreprise suivant l'âge et l'année de formation.
- Formation adulte : rémunération possible (Conseil régional HSP, CPF, Pôle Emploi, le CPF de transition, Cap emploi,...) selon la réglementation en vigueur.

Insertion professionnelle et poursuites d'étude

Salarié des entreprises paysagères ou dans d'autres structures, agent des services espaces verts des collectivités...BAC PRO Aménagements Paysagers.

Au sein de l'établissement

- Locaux accessibles aux personnes en situation de handicap,
- Restauration au self et possibilités d'hébergement,
- Salles informatiques,
- Plateau technique aménagements paysagers,
- Modalités pédagogiques : cours théoriques, Travaux Pratiques, auto-formation, positionnement et individualisation, Techniques de Recherche d'Emploi.

JARDINIER PAYSAGISTE

Un métier de soins et de précision qui requiert
patience et anticipation.

SON ROLE

Le jardinier paysagiste en entretien garantit un développement harmonieux et maîtrisé de l'aménagement végétal grâce à ses interventions régulières dans les jardins et les parcs, sur les toitures et les murs végétalisés. Il utilise sa connaissance des végétaux pour pérenniser un aménagement. Il intervient régulièrement pour s'assurer que les végétaux ne sont pas victimes de maladies. Il accompagne la croissance des plantes et assure le suivi de l'arrosage automatique. Il désherbe selon des méthodes respectueuses de la biodiversité. Il tond, bâche les massifs, ramasse les feuilles, effectue la taille des arbustes et massifs.

DOMAINES D'INTERVENTION

- Il entretient et nettoie les terrasses en bois ou pavées, les murets et les autres éléments paysagers.
- Il veille au bon état de son matériel et au respect des règles de sécurité.
- Il est à l'écoute des attentes du client dont il est souvent le premier interlocuteur.



Capa

métiers de l'agriculture
Spécialité : horticulture

UNITES CAPITALISABLES

Préparer la mise en place de cultures maraîchères, pépinières et horticoles en tenant compte de l'environnement de l'exploitation, des cycles de cultures et des objectifs commerciaux

300 heures

Réaliser les interventions de suivi des cultures maraîchères, pépinières et horticoles
Assurer l'entretien des équipements et infrastructures de l'exploitation

300 heures

Effectuer les travaux de récolte, de conservation et de conditionnement des végétaux en respectant les normalisations et les filières de commercialisation

140 heures

UCARE PAO : Réaliser la récolte, cueillette et conditionnement de plantes aromatiques et officinales en agriculture biologique.

40 heures

Parcours SSE : construire son parcours professionnel

110 heures

75 %
insertion professionnelle

70 % de
satisfaction

Renseignements

Responsable CFPPA : Katy AUDIDIER
katy.audidier@educagri.fr

Secrétariat Formation Continue : Stéphanie LE TENIER
05 49 93 70 53—cfppa.thure@educagri.fr

Référente handicap : Sonia FALLOURD
sonia.fallourd@educagri.fr

Domaine des Chevaliers
86540 Thuré



Diviser PDF



TRANSITIONS

PRO
Mise à jour 10/07/24



CAPa

Métiers de l'Agriculture
Spécialité Horticulture

Formation Adulte

CFPPA
Campus Nat'Thuré
Végétal

100 % réussite aux
examens



Capa métierS de l'agriculture

SPECIALITE : horticulture

Objectifs

Acquérir les connaissances techniques afin d'intervenir dans le secteur de l'horticulture, de la pépinière et des productions légumières pour exercer un emploi d'ouvrier qualifié dans les entreprises spécialisées en production légumières, maraîchères, florales et pépinières avec une approche agroécologique.

Spécificité du pôle technique :

- Une formation complète pratiquée sur un plateau technique équipé :
- 4ha de maraîchage labellisé Agriculture Biologique
- 1500m² de serres horticoles de production et de vente
- 3,6 ha d'agroforesterie

Conditions d'admission

- Être âgé d'au moins 18 ans,
- Être demandeur d'emploi ou salarié en CDI, CDD, congé individuel de formation ou salarié en reclassement CSP,
- Satisfaire aux prérequis :
 - › Savoir lire, écrire et comprendre le français,
 - › Utiliser les quatre opérations mathématiques,
 - › Avoir un projet professionnel dans le domaine de l'horticulture

Durée de la formation

Formation individualisée en entrées et sorties cadencées, sur la base d'un parcours complet de 25 semaines en centre (875 heures) et 12 semaines en entreprise (420 heures).

Diplôme visé, niveau et modalités d'évaluation

Le CAPa Métiers de l'Agriculture est un diplôme de niveau 3. Les connaissances sont évaluées par Unité Capitalisable (UC). Chaque capacité est obtenue de manière indépendante. Le diplôme est délivré lorsque toutes les capacités sont validées. Les évaluations se réalisent à partir de situations professionnelles explicitées.

Délaï d'accès à l'action de formation selon le calendrier déterminé par le [CFPPA UJA](http://cfppa.uja)

Financements

Selon la situation du candidat (demandeur d'emploi, salarié, intérimaire, chef d'entreprise...) :

- Pour une prise en charge par le Conseil régional la validation du projet professionnel par le conseiller-prescripteur est obligatoire (Pôle emploi, Mission locale, cap Emploi).
- Le coût de la formation est de 20 €/heure, auxquels s'ajoutent les frais d'équipement individuel de protection (pantalon de travail, chaussures de sécurité et gants de travail : 100,00 €), ainsi que le suivi en entreprise (2 €/h). Les frais annexes (hébergement et restauration) feront l'objet d'un accord préalable et d'une facturation distincte.
- Le coût de la formation peut être pris en charge en partie ou en totalité par les organismes concernés selon la réglementation en vigueur.

Rémunération

La rémunération de la formation professionnelle est possible (Conseil régional HSC CCF, Pôle Emploi, CCF de transition, Cap emploi, VIVEA...) selon la réglementation en vigueur.

Insertion professionnelle

Les périodes de stage facilitent l'insertion professionnelle :

- Dans le secteur marchand : entreprises de plants, jardinerie, pépinières, maraîchers.
- Dans le secteur public : pépinières et serres horticoles des

Diviser PDF

Au sein de l'établissement

- Modalités pédagogiques : cours théoriques, Travaux Pratiques, auto-formation, positionnement et individualisation, Techniques de Recherche d'Emploi.
- Plateau technique horticulture,
- Locaux accessibles aux personnes en situation de handicap,
- Restauration au self, possibilités d'hébergement,
- Salles informatiques

OUVRIER HORTICOLE

PEPINIERISTE

MARAÎCHER

SON RÔLE

Il réalise les opérations techniques liées à la culture de plantes ornementales, de légumes, de jeunes plants ou d'arbres fruitiers, en vue de leur commercialisation. L'ouvrier agricole travaille dans une exploitation agricole spécialisée en horticulture, maraîchage, arboriculture ou pépinière.

SES COMPETENCES

- Disposer de solides connaissances sur les végétaux
- Observer et diagnostiquer le végétal
- Avoir une bonne condition physique
- Apprécier le travail en extérieur,
- Disposer d'un savoir être, de patience, et de rigueur



Les financements et les aides

Pour l'apprentissage, le financement de la formation dépendra si vous faites un apprentissage dans le secteur public ou le secteur privé.
Les apprentis du secteur privé bénéficient également d'une aide des OPCO* pour la restauration et l'hébergement et versée directement au CFA.

Le contrat d'apprentissage peut être conclu pour une durée limitée (de 12 à 36 mois) ou pour une durée indéterminée.

Sous réserve de dispositions contractuelles ou conventionnelles plus favorables, l'apprenti(e) est rémunéré(e) entre 27 % et 100 % du SMiC, selon l'année d'exécution du contrat.

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 ^{ère} année	27 %	50 %*	53 %	100 %
2 ^{ème} année	39 %	57 %*	61 %	100 %
3 ^{ème} année	55 %	67 %*	78 %	100 %

*Les pourcentages de rémunération dans le secteur public non industriel et commercial sont uniformément majorés de 10 points lorsque l'apprenti prépare un diplôme ou titre de niveau IV (baccalauréat) et de 20 points lorsque l'apprenti(e) prépare un diplôme ou titre de niveau V (BTS, licence). * Ces taux ne concernent que les formations en paysage.*

Ce statut d'apprenti(e) donne droit à une couverture sociale similaire à celle des autres salariés dès 16 ans : affiliation au régime général de la sécurité sociale, congés payés, congés de maternité, droits ouverts à la retraite et aux allocations de chômage, ...

Pour la formation adulte,

Financement des formations diplômantes

- Pour les demandeurs d'emploi

Le coût de la formation est pris en charge à 100 % par le Conseil Régional dans le cadre du Plan Régional de Formation ou bien vous pouvez solliciter votre conseiller pôle emploi, il ou elle pourra vous proposer la prise en charge de votre formation via une aide individuelle à la formation (AIF)

- Pour les salariés, le financement de la formation peut se faire
 - avec votre CPF Transition professionnelle
 - par l'OPCO auquel est rattaché votre entreprise
 - le tarif est de 15 € / heure

Financement des actions courtes

Que vous soyez salarié en reconversion ou en reclassement, le financement de la formation peut se faire :

- Par le biais de votre employeur
- Par l'OPCO de votre secteur d'activité
- Le tarif est de 20 € / heure

LES AIDES (OPCO, Région ...)

Le statut de stagiaire de la formation professionnelle vous permet d'être rémunéré par Pôle Emploi le temps de votre formation selon vos droits (ARE formation).

Si vous êtes demandeur d'emploi en fin de droits, la Région peut vous rémunérer (selon barèmes)

***Les OPCO** (opérateurs de compétences) sont des organismes agréés par l'Etat et chargés d'accompagner les entreprises et les salariés dans leur besoin de formation.

Ils assurent le financement des formations professionnelles par alternance selon les niveaux de prise en charge fixés par les branches professionnelles.

Les OPCO favorisent aussi la montée en compétence et la transition professionnelle des salariés.

Ils conseillent les petites et moyennes entreprises en réalisant avec les employeurs des diagnostics sur les besoins en formation.

Par l'intermédiaire des OPCO, ce sont donc bien les entreprises qui financent votre formation.

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/economie-et-emploi/aide-individuelle-la-formation>

AIDES AUX APPRENANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Se renseigner auprès du secrétariat et Mme FALLOURD, référente handicap, pour obtenir un accompagnement.

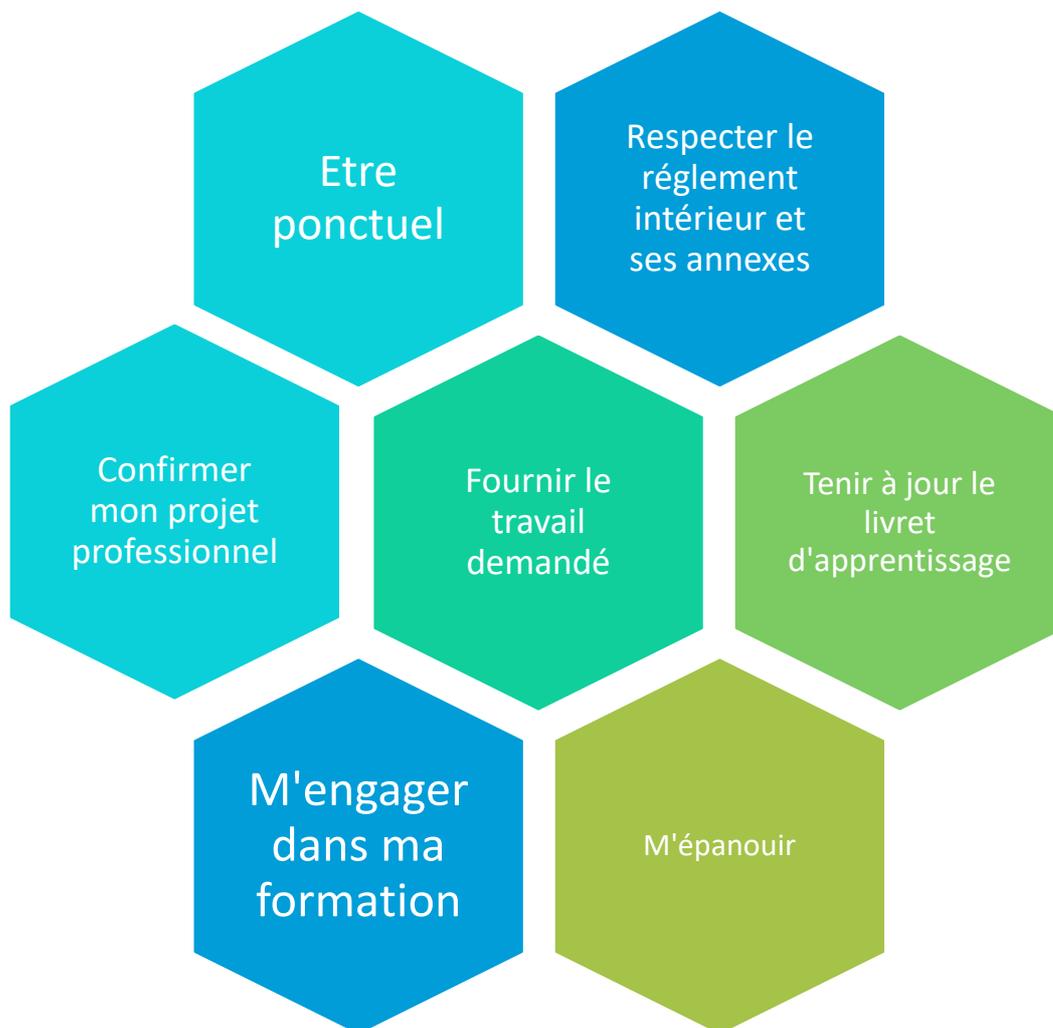
AIDES A LA MOBILITÉ

Se renseigner auprès Mme MARCHAND référente mobilité de l'EPL, pour obtenir des renseignements et un accompagnement.

Les aides du Conseil Régional

Aides	Bénéficiaires	Modalités
Chèque livre	Apprentis	<ol style="list-style-type: none"> 1. La région attribue un chèque de 20 euros utilisable pour l'achat de livres, bandes dessinées... 2. La vie scolaire informe par mail les apprentis et leur donne la démarche à suivre 3. La demande se fait sur la plateforme dédiée aux aides de rentrée sur le site les-aides.nouvelle-aquitaine.fr --> https://mesdemarches.aidesderentree.fr/ 3. La responsable vie scolaire valide ensuite leur demande
Aide aux devoirs et soutien scolaire	Apprentis	La région propose un service de soutien scolaire personnalisé par téléphonique gratuit au 05.57.57.50.00 pour 5 matières : français, anglais, espagnol, maths, physique
Soutien aux associations d'apprentis	Apprentis et stagiaires	Pour les associations stagiaires et apprentis agricoles, une dotation annuelle peut être versée dont le montant est établi en fonction des différents critères sociaux, ruralité... Inscription à faire en ligne sur le site de la nouvelle aquitaine : les-aides.nouvelle-aquitaine.fr
Fonds social formation	Apprentis et stagiaires	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les bénéficiaires de cette aide doivent être inscrits dans une formation financée par la Région Nouvelle Aquitaine ayant des problèmes pour régler logement (loyer, charges...) transport (frais de déplacement, réparations véhicules...) 2. L'aide est comprise entre 100 et 1000 euros par an et par demandeur. 3. Cette demande d'aide doit être faite au UFA qui remplira une attestation puis vous aidera dans les démarches suivantes : dépôt du dossier sur la plateforme en ligne : Mes démarches en Nouvelle-Aquitaine.
Aide au financement du permis B	Apprentis	Aide de 500 euros accordées par l'Etat, cumulable avec d'autres aides dont peut bénéficier l'apprenti. La démarche s'effectue directement au UFA. Grâce à une convention, le UFA versera l'aide aux apprentis ou le cas échéant directement à l'école de conduite.
TER (aide mobilité)	Apprentis	Un nombre limité de billets à petits prix (de 5 à 20 euros) est proposé sur une sélection de trajets et de trains TER en Nouvelle-Aquitaine et vendu exclusivement sur le site TER Nouvelle-Aquitaine et l'application SNCF
Opération un deux toit	Apprentis	En cas de difficulté à se loger, la région Nouvelle-Aquitaine aide à trouver une chambre chez l'habitant grâce au site operationundeux toit.fr
Avance au premier loyer	Apprentis et stagiaires	Une avance entre 100 et 300 euros est possible sur le premier loyer en faisant une demande sur le site : avanceloyer.solihanouvelleaquitaine.fr
Aide au financement des brevets : BAFA, BAFD, BNSSA	Apprentis	<ol style="list-style-type: none"> 1. La Région Nouvelle-Aquitaine a mis en place une aide au financement de la formation pour les jeunes domiciliés en Nouvelle-Aquitaine. 2. La demande est à faire sur le site : les-aides.nouvelle-aquitaine.fr
Projets initiatives jeunesse	Apprentis	<ol style="list-style-type: none"> 1. La Région soutient les projets des jeunes domiciliés en Nouvelle-Aquitaine, porteurs de projets montés au sein d'une association dans plusieurs domaines : citoyenneté, culture, sport, solidarité, développement durable... L'aide peut aller jusqu'à 3000 euros. 2. La demande est à faire sur le site : les-aides.nouvelle-aquitaine.fr

8 Vos engagements de réussite en formation



Notre engagement qualité



LA DEMARCHE QUALITE



Depuis plusieurs années, le centre 03 (UFA-CFPPA) est engagé dans un processus de démarche qualité. Celui-ci se matérialise par un ensemble de documents, procédures, justificatifs à respecter. L'objectif de cette démarche est double :

- 1/ renforcer la qualité de nos prestations et améliorer de manière continue le fonctionnement de notre centre,
- 2/ formaliser nos pratiques administratives, pédagogiques et financières,

Son aboutissement est l'obtention, après audit, de la certification QualiFormAgri, **obligatoire** pour pouvoir continuer de bénéficier des financements relatifs à nos formations. Cette certification, obtenue en 2021 doit être régulièrement renouvelée.

Cette démarche se traduit au travers des engagements liés au projet stratégique de l'EPLEFPA à travers plusieurs axes :

Axe 1 : Favoriser la réussite de nos apprenants

Axe 2 : Améliorer la qualité des services proposés aux bénéficiaires (accueil, information, formation, évaluation, remédiation, mesures qualitatives et quantitatives, aide à l'insertion professionnelle)

Axe 3 : Opérer la montée en compétences des personnels

Axe 4 : Assurer la compétitivité et la pérennité des centres

La direction s'engage à faire vivre l'action qualité dans le temps :

- En portant le projet
- En communiquant sur l'action
- En incitant les différents personnels à se mobiliser
- En respectant les échéances des différents événements qualité

Bien sûr, comme vous l'aurez compris, la réussite de notre démarche nécessite la participation et l'adhésion de toutes et tous au sein de l'EPLEFPA.

Les personnels ci-dessous notamment pourront répondre à vos éventuelles interrogations :

- Virginie GUERIN, référente qualité
- Sonia FALLOURD, référente handicap-inclusion
- Claire MARCHAND, référente mobilité
- Stéphanie LE TENIER, assistante CFPPA
- Mercédès LOPEZ, assistante UFA
- Valérie Messy, assistante UFA

9 Procédure de réclamation

Un bilan des réclamations et des actions correctives correspondantes est réalisé et intégré au plan d'amélioration validé par la Direction.

RECLAMATION CENTRE

Toute réclamation fait l'objet d'un enregistrement puis d'une réponse téléphonique ou écrite. Vous avez à disposition un formulaire de réclamation et d'une boîte de recueil des réclamations dans le hall d'accueil.

3 types de réponses peuvent vous être données :

- Accusé de réception précisant le délai de traitement définitif et le responsable du suivi,
- Proposition d'une solution,
- Refus motivé de sa non prise en compte.

Mon mémo